

Commission du Budget, de la Fonction publique, de
l'Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-
Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2022–2023

12 SEPTEMBRE 2022

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 12 SEPTEMBRE 2022 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

| | | |
|----------|--|-----------|
| 1 | Questions orales à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement (article 82 du règlement) | 4 |
| 1.1 | Question de M. Yves Evrard, intitulée «Évolution de la dette de la Fédération Wallonie-Bruxelles» | 4 |
| 1.2 | Question de M. André Antoine, intitulée «Dégradation du coefficient d'adaptation démographique et de la "clé élèves"» | 5 |
| 1.3 | Question de M. Pierre-Yves Lux, intitulée «Avant-projet de décret relatif à la gestion de l'information et aux archives de la Communauté française (suivi)»..... | 9 |
| 1.4 | Question de M. Mourad Sahli, intitulée «Offre de repas complets végétariens et végétaliens au sein des cantines du personnel de la fonction publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles» | 11 |
| 1.5 | Question de M. Kalvin Soiresse Njall, intitulée «Action du gouvernement en matière de diversité de l'administration (suivi)» | 12 |
| 1.6 | Question de M. Yves Evrard, intitulée «Augmentation du coût des repas scolaires» | 15 |
| 1.7 | Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Hausse du prix des repas à la cantine» | 15 |
| 1.8 | Question de M. Kalvin Soiresse Njall, intitulée «Flambée des prix dans les cantines scolaires» | 15 |
| 2 | Interpellation de M. André Antoine à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Respect de l'équilibre entre les réseaux d'enseignement dans le nouveau plan des bâtiments scolaires doté d'un milliard d'euros» (article 78 du règlement) | 19 |
| 3 | Questions orales à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement (article 82 du règlement) | 28 |
| 3.1 | Question de Mme Françoise Schepmans, intitulée «Situation de l'athénée royal Victor Horta»..... | 28 |

| | | |
|-----|---|----|
| 3.2 | Question de Mme Stéphanie Cortisse, intitulée «Subventions exceptionnelles pour les écoles sinistrées par les inondations du mois de juillet 2021» | 30 |
| 3.3 | Question de M. Jean-Philippe Florent, intitulée «Végétalisation et adaptation des bâtiments scolaires aux canicules»..... | 33 |
| 3.4 | Question de M. Nicolas Janssen, intitulée «Travaux de l’antenne “Lauzelle” de l’Athénée royal Paul Delvaux à Louvain-la-Neuve» | 35 |
| 3.5 | Question de M. Michaël Vossaert, intitulée «Adoption de nouvelles normes de qualité des bâtiments scolaires en Fédération Wallonie-Bruxelles»..... | 36 |
| 3.6 | Question de M. André Antoine, intitulée «Premier bilan de la rentrée scolaire 2022-2023 au sein du réseau de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE)»..... | 38 |
| 3.7 | Question de M. André Antoine, intitulée «Couverture financière des surcoûts attendus dans les chantiers scolaires par la Fédération Wallonie-Bruxelles» | 40 |
| 3.8 | Question de Mme Hélène Ryckmans, intitulée «Exposition aux perturbateurs endocriniens au sein des bâtiments scolaires» | 43 |
| 3.9 | Question de M. André Antoine, intitulée «Désistement du candidat repreneur pour la piscine de Jodoigne» | 45 |

Présidence de M. Jean-Pierre Lepine.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 14h05.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

1 Questions orales à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement (article 82 du règlement)

1.1 Question de M. Yves Evrard, intitulée «Évolution de la dette de la Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. Yves Evrard (MR). – En juillet dernier, le Centre de recherches en économie régionale et politique économique (CERPE) de l'Université de Namur (UNamur) a publié un rapport portant sur les perspectives budgétaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles de 2022 à 2027. Basées pour l'essentiel sur les données du budget initial 2022 ainsi que les paramètres socioéconomiques et démographiques les plus récents, les estimations des chercheurs universitaires ont mis en évidence une dette brute consolidée qui pourrait atteindre 18,8 milliards d'euros en 2027, une situation qui donnerait un rapport entre la dette et les recettes de 143,6 %, alors que dans l'exposé général du budget, voté en décembre dernier, la dette à cette année avait été estimée à 9,8 milliards d'euros.

En clair, la dette pourrait malheureusement doubler dans les cinq ans, à politiques inchangées. Nous connaissons les caractéristiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais la forte augmentation de la dette, que d'aucuns soulignent régulièrement ici, doit une nouvelle fois nous préoccuper au plus haut point. Monsieur le Ministre, avez-vous eu l'occasion de lire le rapport du CERPE? Que pensez-vous de ses projections, à la veille du prochain conclave budgétaire? Avez-vous déjà travaillé avec l'Agence de la dette de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Envisagez-vous quelques pistes pour notamment renforcer le pilotage budgétaire et la limitation, ou à tout le moins la maîtrise maximale, de notre dette?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Monsieur le Député, après avoir examiné cette étude, mon cabinet m'a remis un rapport. Cette analyse vient compléter celles, régulières, que nous effectuons en interne sur nos perspectives financières. Sans surprise, cette étude démontre que la situation n'est pas simple, ce qui ne vous surprend sans doute pas. Elle rejoint nos propres estimations d'une hausse de l'endettement dans les années futures, qui pourrait augmenter jusqu'à 14 milliards à la fin de la législature.

Si la situation à long terme n'est pas tenable, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire très clairement à plusieurs reprises, elle reste sous contrôle à court terme. En

effet, nos charges d'intérêts représentent aujourd'hui environ 1,5 % de nos dépenses. Elles devraient rester modérées, malgré la remontée anticipée des taux dans les prochains mois. Cependant, comme l'évolution des paramètres macroéconomiques est déterminante pour la subsistance de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les nouvelles estimations que nous recevrons d'ici peu pourraient changer la donne. Il convient donc de ne pas tirer de conclusions précipitées. Les prochains jours nous donneront l'occasion de refaire le point en détail, puisque le gouvernement se réunira en conclave au début du mois d'octobre. Les enjeux budgétaires ne seront toutefois pas les seuls points d'attention, notamment vu le contexte tout à fait exceptionnel. Les conséquences de la crise de l'énergie ont succédé à celles de la crise de la Covid-19.

Le gouvernement devra donc à nouveau trouver un équilibre entre ces différentes préoccupations, en assumant les compétences essentielles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Comme les travaux de préparation de l'ajustement du budget 2022 et du budget 2023 sont en cours, il me semble préférable, aujourd'hui, de ne pas les commenter davantage. Néanmoins, comme de coutume depuis le début de la législature, je vous propose de faire le point lors de la première réunion de commission qui suivra le conclave budgétaire.

M. Yves Evrard (MR). – Monsieur le Ministre, je dois reconnaître qu'à chaque fois que nous évoquons la dette, avec le talent qui est le vôtre, vous vous montrez rassurant, prudent et réaliste. Même si la situation semble être sous contrôle, nous pouvons mener une réflexion sur les jalons à poser pour les années à venir et entamer des discussions. La situation n'étant plus tenable, il nous faut réfléchir à une solution. Allons-nous envisager une régionalisation ou une réforme de l'État? Il ne faut pas attendre la fin de la législature pour envisager différents cas de figure.

Les discussions et les solutions sont extrêmement complexes. Même si la situation est sous contrôle, il est important d'adresser un message à celles et ceux qui travaillent pour la Fédération Wallonie-Bruxelles et qui réclament, à juste titre, de meilleures conditions de travail ainsi qu'un meilleur cadre. Je pense plus particulièrement aux enseignants. Il faut leur rappeler la réalité financière de la Fédération Wallonie-Bruxelles et leur faire comprendre qu'il est très difficile de faire saigner une pierre. À l'aube du conclave budgétaire, au vu des défis climatiques et de l'explosion des coûts énergétiques, nous devons être extrêmement prudents afin de faire en sorte que la situation reste sous contrôle. Nous devons également tenter d'endiguer cette spirale infernale que nous évoquons à chaque réunion de notre commission.

1.2 Question de M. André Antoine, intitulée «Dégradation du coefficient d'adaptation démographique et de la "clé élèves"»

M. André Antoine (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, je suis ravi de vous retrouver en forme, ainsi que mes collègues, pour découvrir de très mauvais chiffres.

J'aurais pu me joindre à la question de M. Evrard. L'issue concernant la dette est déjà connue; seul le moment en est inconnu. En regard de cet horizon plutôt funeste pour notre institution aussi attachante qu'elle se trouve en situation délicate sur le plan financier, il y a de bonnes et de mauvaises, voire de très mauvaises nouvelles.

La bonne nouvelle viendra probablement du bénéfice apporté par la liaison à l'inflation de certaines dotations de l'État fédéral. Le mécanisme automatique de lien entre l'indice santé et l'inflation ordinaire devrait vous apporter de meilleures nouvelles pour 2023. Mais elles seront très vite contrebalancées par des demandes d'aides de tous les secteurs quant à la facture énergétique, à la réforme des aides à la promotion de l'emploi (APE), etc. Le cortège est long. Pour établir des perspectives de recettes de la manière la plus fine, il est légitime de s'intéresser également à la masse TVA, elle-même conditionnée par deux coefficients: le coefficient d'adaptation démographique (CAD) et la «clé élèves».

Pour l'année 2021, le CAD est passé de 1,059 à 1,056, ce qui représente une perte de 21 millions d'euros pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. D'une manière ou d'une autre, cette diminution soulève une question bien plus essentielle, celle de l'équilibre démographique. Nous sommes passés d'une moyenne de 2,11 enfants par femme il y a quelques années à 1,56 actuellement. Nous allons nous retrouver dans une situation très difficile, et pas seulement en Fédération Wallonie-Bruxelles. Plus grave, l'évolution du CAD est encore attendue à la baisse dans les prochaines années avec même, selon les experts, une accélération de la dégradation d'ici 2030. Il est question d'un montant de 150 millions d'euros de pertes cumulées.

Monsieur le Ministre, puisque vous disposez des chiffres, pouvez-vous nous indiquer la perte actualisée attendue d'ici 2024, à savoir la fin de la législature – que vous ne regretterez pas, même si l'herbe n'est pas nécessairement plus verte aux niveaux communal et régional?

S'agissant du CAD, nous n'avons aucun moyen de réaction. Je ne vais pas vous faire un cours, Monsieur le Ministre; le calcul est mécanique et je vous demande donc mécaniquement le montant des pertes que nous risquons d'enregistrer.

En revanche, certains des paramètres de la «clé élèves» relèvent de notre responsabilité – même si je crains de vous lasser en vous demandant d'y revenir une nouvelle fois. Cette clé est encore plus déterminante dans le calcul de la dotation TVA, qui représente 70 % des recettes de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

De mémoire, une diminution de 0,1 % de la «clé élèves» entraîne une dégradation des recettes de 17 millions d'euros, ce qui n'est pas négligeable: dès lors que la baisse s'accroît, les recettes diminuent. Le taux de croissance démographique de 5 à 17 ans fait apparaître une croissance relativement plus élevée en Flandre qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles. Dans l'ensemble, les chiffres ne sont pas

bons, mais le Nord du pays fait un peu mieux que Bruxelles et la Wallonie. Ainsi, la nouvelle perte de recettes attendue pour la Fédération Wallonie-Bruxelles s'élèverait à 220 millions d'ici 2030. Ce montant très important laisse présager d'un avenir sombre pour notre institution.

Entre 2010 et 2018, la Fédération Wallonie-Bruxelles a enregistré une perte de 100 millions d'euros en raison de la scolarisation des élèves francophones en Flandre. Nous sommes responsables de cet état de fait et nous disposons donc de quelques moyens d'action pour y remédier. Par ailleurs, les élèves francophones inscrits dans les écoles non reconnues ne sont pas recensés comme élèves de l'enseignement officiel ou libre de la Communauté française, ce qui représenterait une perte de 40 millions d'euros. Enfin, le nombre d'élèves qui sont scolarisés à domicile ne cesse d'augmenter. Ce phénomène que l'on constate aussi en France peut s'expliquer par différentes raisons: Covid-19, culture, convictions religieuses. Pour y faire face, Emmanuel Macron a imposé une série de règles pour interdire ou pour au moins faire diminuer drastiquement l'éducation à domicile, celle-ci n'étant plus acceptée que pour des questions de santé. Or, en Belgique, nous reproduisons parfois des modèles culturels qui ne permettent pas une bonne insertion de ces jeunes dans la société.

Nous ne sommes certes pas responsables du taux de natalité. Cependant, certains facteurs endogènes influencent aussi la portée des choix de notre Fédération. Une perte du coefficient de la «clé élèves» peut ainsi en résulter. Pouvez-vous me communiquer les chiffres définitifs pour l'exercice 2022-2023 et les prévisions pour l'année 2024?

Dans ce dossier, je vous reproche un certain attentisme. Le pouvoir fédéral a décidé d'abaisser l'obligation scolaire à l'âge de 5 ans, tout en ne la finançant qu'à partir de 6 ans. Nous aurions dû mettre le pied dans la porte dès ce moment, en disant au niveau fédéral: «Vous prenez la décision de fixer l'obligation scolaire à l'âge de 5 ans? Très bien, mais qui décide paie.» Pour ce faire, il faudrait revoir la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions, telle que révisée. Parallèlement, vos amis du MR vont déposer au Sénat une proposition de loi spéciale pour abaisser l'obligation scolaire à l'âge de... 3 ans. J'imagine que le MR va venir à votre secours pour dire qu'il n'est pas question de charger la barque des écoles francophones sans leur donner les moyens budgétaires adéquats.

Dans ce cadre, je vous trouve étrangement conciliant, courtois, solidaire – ce qui vous honore. Mais quand vous ferez vos comptes, vous serez bien seul. De surcroît, c'est à vous qu'on demandera de justifier l'évolution de ces comptes. Nous venons d'ailleurs de le constater à propos de l'endettement de notre Fédération. Sur toutes ces questions, j'attends à la fois des précisions chiffrées et un engagement plus déterminé de votre part dans la défense des élèves francophones.

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Depuis quelques années, l'évolution du CAD est attendue à la baisse, ce qui entraîne une perte de recettes pour la Communauté française. Théoriquement, cette baisse de recettes s'accompagnerait d'une réduction des dépenses puisque l'objectif de ce coefficient est d'adapter la croissance de la dotation TVA à la croissance du public le plus concerné par les compétences de la Communauté française, à savoir les individus âgés de 0 à 17 ans.

Pour l'année 2021, nous observons une détérioration de ce coefficient par rapport à l'année 2020; elle est néanmoins moins importante qu'initialement prévu. En effet, les informations définitives transmises par le pouvoir fédéral révèlent une baisse de ce coefficient de 1,059 en 2020 à 1,057 en 2021, entraînant une perte de 14 millions d'euros. Certes, c'est une perte, mais elle avait d'abord été estimée à 21 millions d'euros. Selon les estimations du mois de juillet 2022, le CAD pour l'année 2022 s'établirait à 1,054 et devrait rester stable jusqu'en 2024. Cette tendance est légèrement plus positive que dans les précédentes estimations.

La «clé élèves», selon les dernières estimations transmises par le niveau de pouvoir fédéral, se dégraderait légèrement dans les prochaines années, respectivement pour 2022 et 2023 à 42,03 % et à 41,75 %.

Nous aurons l'occasion de revenir sur ces paramètres et sur leur incidence sur nos recettes institutionnelles dans le cadre des discussions sur l'ajustement budgétaire de 2022 et le budget de 2023. De nouvelles estimations du pouvoir fédéral sont ainsi attendues dans les prochains jours.

Concernant les suites éventuelles de la loi sur l'abaissement de l'obligation scolaire, la prise en compte des élèves de 5 ans dans le calcul de la «clé élèves» n'est pas nécessairement favorable à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Tout dépend des parts de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Flandre dans le nombre total d'élèves de 5 ans pour les deux communautés. De plus, il ne me paraît pas opportun, à ce stade, de soumettre à l'examen du Comité de concertation (Codeco) la révision des paramètres de la loi spéciale de financement. En effet, les différentes réformes de l'État font actuellement l'objet d'analyses à différents niveaux de pouvoir, dont nous tirerons les conclusions qui nous permettront de commencer les discussions sur une septième réforme de l'État en temps voulu.

M. André Antoine (Les Engagés). – Je vous remercie de nous avoir communiqué l'évolution en pourcentages, Monsieur le Ministre. Je regrette toutefois ne pas avoir eu les chiffres en millions d'euros, même s'ils peuvent encore évoluer. Je n'ai pas entendu la perte liée au CAD en 2022 et 2023 ni la perte pour la «clé élèves». Je pourrais effectuer une projection moi-même, mais je risque alors de ne pas être dans le vrai. À des fins de transparence, j'aurais aimé que vous nous

communiquiez les chiffres. Nous connaissons les difficultés de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il n’y avait pas de mauvaise intention de ma part; j’essaie simplement de bien comprendre la situation.

Je note que nous n’avons pas la même approche quant aux élèves de moins de 6 ans. Cependant, si votre raisonnement est juste, vous devriez rapidement alerter vos collègues du MR. En effet, si vos appréciations sont pertinentes, l’abaissement de l’obligation scolaire à l’âge de 3 ans risquerait de creuser davantage la différence entre les communautés.

Je reste un peu sur ma faim; peut-être est-ce l’austère devoir de l’opposition. Je ne fais pas ici un procès à la majorité; j’essaie de baliser l’avenir de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il me semble que toutes celles et tous ceux qui tiennent à la Fédération sont en droit de disposer de certains chiffres afin d’en tirer des conclusions, notamment quant aux évolutions institutionnelles et aux revendications des différents secteurs de la Fédération. Je vous réinterrogerai sur le sujet lors de la prochaine réunion de notre commission.

1.3 Question de M. Pierre-Yves Lux, intitulée «Avant-projet de décret relatif à la gestion de l’information et aux archives de la Communauté française (suivi)»

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo). – Au mois de mai dernier, Monsieur le Ministre, vous avez expliqué qu’une proposition de texte co-construit par l’Association des archivistes francophones de Belgique (AAFB) et votre administration avait été déposée à votre cabinet en mars 2022. Selon vos dires, le texte «est à ce point différent du précédent qu’il conviendra probablement de reprendre la procédure d’adoption depuis le début». Votre cabinet a ensuite renvoyé la nouvelle mouture du texte à votre administration avec «toute une série de remarques en vue de clarifier cette question de procédure».

En quoi la nouvelle mouture du texte est-elle à ce point différente de la précédente? Quelles sont les principales différences? Plus spécifiquement, intègre-t-elle la question des archives des cabinets ministériels, ainsi que celles des organismes d’intérêt public (OIP)? Si oui, de quelle manière? À ce jour, où en est la procédure d’adoption de ce texte?

Enfin, un décret ne peut pas être opérant sans ses arrêtés d’exécution. Avez-vous demandé leur rédaction à l’administration, parallèlement au travail qu’elle mène actuellement sur le projet de décret? Avez-vous également demandé que l’AAFB soit, de la même manière que pour le projet de texte, associée à la rédaction des arrêtés d’exécution?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Le précédent texte, transmis à l’Autorité de protection des données (APD), était trop fortement axé sur la protection des données et

la gestion de l'information. Il renvoyait la question des archives au second plan, alors qu'il était supposé apporter un cadre légal en cette matière.

C'est pourquoi mon cabinet a entamé un travail de réécriture pour que le texte corresponde aux besoins des services d'archive. Ce travail aboutit à des modifications importantes du texte initial. L'objectif de ce nouveau projet reste l'intégration de la gestion des archives; il a totalement été remanié sur la forme et intègre des modifications de fonds qui n'étaient pas présentes dans le texte adopté précédemment. Ces modifications nous obligent à démarrer un nouveau processus d'adoption. Le texte n'a pas encore été validé par le gouvernement, mais il est dans mes intentions d'aborder la question des archives des cabinets ministériels et de placer les obligations en matière d'archivage des OIP au même niveau que celles des services du gouvernement. Ces questions font notamment partie des demandes de l'AAFB.

Les membres de mon cabinet sont en train de finaliser la rédaction du texte et le processus législatif devrait démarrer prochainement. Je serai probablement en mesure de soumettre un projet au conseil des ministres d'ici octobre prochain.

La question des arrêtés d'exécution est cruciale et a déjà été abordée avec l'administration. Le projet de décret n'ayant toutefois pas encore été approuvé en première lecture, je n'ai pas encore demandé à l'administration de rédiger un arrêté. La réflexion à ce sujet démarrera dès que les modifications auront été actées par le gouvernement. Le travail de rédaction d'un arrêté d'exécution sera mené en parallèle du parcours législatif du décret lorsque nous serons en mesure de donner des directives claires à l'administration sur la direction validée par le gouvernement. L'AAFB sera associée à la rédaction de l'arrêté et fournira un appui technique.

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo). – Si le texte s'intéresse aux archives plutôt qu'aux données à caractère personnel, c'est une bonne nouvelle. Cependant, il ne faut pas s'éloigner de l'objectif principal. Dans votre réponse, Monsieur le Ministre, vous ne mentionnez pas explicitement les modifications entre les deux textes.

En tant que ministre des Finances, vous êtes chargé des archives des cabinets ministériels et des OIP. Je suis heureux d'entendre votre intention à ce sujet.

L'AAFB a formulé des demandes, mais il ne suffit pas de répondre aux demandes qui émanent de certains secteurs. En effet, il s'agit aussi de garantir la gestion des services publics, la transparence, le service aux populations et la démocratie. Il est donc essentiel d'intégrer ces archives dans les archives publiques afin de répondre à ces différents aspects.

J'espère que le travail politique au sein du conseil des ministres aboutira et que le parcours de cet avant-projet pourra commencer rapidement sans connaître trop d'obstacles. Le travail sur les arrêtés d'exécution est crucial, sans quoi nous nous retrouverions en fin de législature avec un texte non applicable. Je compte

sur vous et votre cabinet pour déployer l'énergie nécessaire de sorte que ce texte puisse aboutir d'ici le mois de mai 2024, comme le prévoit la Déclaration de politique communautaire (DPC).

1.4 Question de M. Mourad Sahli, intitulée «Offre de repas complets végétariens et végétaliens au sein des cantines du personnel de la fonction publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. Mourad Sahli (PS). – Des membres du personnel de la Fédération Wallonie-Bruxelles m'ont récemment interpellé au sujet de l'offre alimentaire mise à leur disposition. Chez nous, comme partout dans le monde, de plus en plus de citoyens choisissent de réduire, voire de supprimer, leur consommation de viande et d'opter pour un régime plus végétal. En effet, nous savons aujourd'hui qu'il existe un lien étroit entre santé et alimentation et que la surconsommation de viande a des conséquences sur l'environnement et le climat. Monsieur le Ministre, les membres du personnel de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont-ils quotidiennement accès à des repas végétariens et végétaliens complets et équilibrés au sein des cantines de la Fédération?

Par ailleurs, il convient de souligner que le Conseil supérieur de la santé (CSS) recommande à chacun de réduire sa consommation de viande et de végétaliser davantage ses repas, tant pour préserver sa santé que l'environnement. Des campagnes de sensibilisation à ce sujet sont-elles menées auprès du personnel de la fonction publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – En tant qu'organisation publique de référence, le ministère doit mesurer et contrôler les conséquences de ses comportements et de ses investissements de manière plus structurelle et structurée. Il est important que des leviers soient utilisés en vue de générer des effets démultiplicateurs. C'est la raison pour laquelle le deuxième objectif stratégique du contrat d'administration du ministère concerne l'amélioration de la performance énergétique et environnementale de ce dernier et des secteurs de la Fédération. Un des leviers concerne tout particulièrement l'incidence sur l'empreinte environnementale de la Fédération de la gestion de notre organisation, notamment en ce qui concerne les achats, la mobilité, les espaces verts, l'eau et l'alimentation.

Concernant l'offre du restaurant du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les membres du personnel ont accès quotidiennement à un bar à salades. Toutefois, consciente de la nécessité de faire évoluer les pratiques du restaurant dans un souci de développement durable, l'ASBL Service social chargée de l'exploitation et de l'organisation du restaurant du ministère s'est donc engagée dans la démarche *GoodFood*, proposée par Bruxelles Environnement aux organisations se situant sur le territoire de la Région bruxelloise, et ce, en

introduisant une candidature à ce label. Plusieurs cantines wallonnes, notamment de centres ADEPS, de centres de dépaysement et de plein air et du centre de prêt de matériel de Naninne, se lancent également dans la démarche en cours dans le Sud du pays, à savoir le *Green Deal* Cantines Durables.

Ces labels prévoient notamment le respect d'une offre d'alternative végétarienne et de réduction de plats carnés de l'alimentation proposée au personnel. La décision a été prise par l'ASBL Service social de réduire à 125 grammes la part carnée des repas. S'agissant d'un sujet important, ayant trait à l'environnement et à la santé des membres du personnel, je suivrai évidemment avec intérêt les procédures menées par l'administration pour l'obtention des labels *GoodFood* à Bruxelles et *Green Deal* Cantines Durables pour les implantations situées en Wallonie.

M. Mourad Sahli (PS). – Monsieur le Ministre, je prends note avec satisfaction de la volonté de certains opérateurs de participer à la création de cantines durables. C'est un premier pas. Il est essentiel de tenir compte du fait qu'une alimentation saine contribue à une bonne santé et réduit le risque de maladies cardio-vasculaires. Un tel projet ne pourra aboutir que si tout le monde y met du sien.

1.5 Question de M. Kalvin Soiresse Njall, intitulée «Action du gouvernement en matière de diversité de l'administration (suivi)»

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Monsieur le Ministre, tout comme mes collègues Yves Evrard et André Antoine, je vous ai interrogé le 7 juin dernier sur l'action du gouvernement concernant la diversité dans l'administration. Vous avez reconnu alors que le taux d'emploi des personnes en situation de handicap avait baissé par rapport à l'année précédente, passant de 1,70 % à 1,66 %. Ce pourcentage est loin du seuil minimal de 2,5 % fixé par la réglementation.

D'après vous, la situation est due au fait que les leviers existants pour atteindre l'objectif n'avaient pas été pleinement utilisés, qu'il s'agisse du recours au contrat d'adaptation professionnelle visant à améliorer l'intégration des personnes porteuses de handicap, de la création d'un fonds de 200 000 euros destiné au recrutement spécifique des personnes concernées ou de la communication sur le respect du taux d'emploi fixé par la réglementation. Vous avez également invoqué la pandémie pour expliquer le retard pris dans la mise en œuvre de ces mesures.

En ce qui concerne l'engagement des personnes d'origine étrangère, vous n'avez donné aucun élément précis, renvoyant à un audit sur la diversité qui devait être effectué par l'administration afin de déterminer la composition de son personnel selon les critères de l'âge, du genre, du handicap et de l'origine. Selon la Déclaration de politique communautaire (DPC), «le gouvernement veillera à développer une administration diversifiée qui soit un exemple visible pour les autres employeurs, en matière d'égalité des femmes et des hommes, d'emploi de personnes en situation de handicap et d'emploi de personnes d'origine étrangère». L'audit

sur la diversité au sein de l'administration est-il à présent terminé? Dans l'affirmative, pouvons-nous disposer du rapport et de la cartographie? Dans le cas contraire, à quelle étape en est l'audit?

Qu'en est-il de l'activation des autres leviers? Quels sont les résultats de l'utilisation du fonds de 200 000 euros? Où en est la communication sur le respect des taux d'occupation et l'obligation de réserver 5 % des emplois aux personnes handicapées, aussi longtemps que ce taux n'est pas atteint?

Enfin, au-delà de ces mesures, il est essentiel de travailler sur les outils permettant d'augmenter le nombre de candidatures de personnes porteuses d'un handicap et de personnes d'origine étrangère. Il est aussi important de travailler sur les modalités du recrutement, notamment les jurys. À cet égard, des organismes spécialisés obtiennent de très bons résultats dans ce domaine lorsqu'ils travaillent avec des entités comme les communes bruxelloises. Quelles sont les initiatives prises à ce niveau?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – L'analyse de la diversité est un exercice complexe pour lequel une méthode est en cours d'élaboration. Plusieurs services du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont impliqués: la Direction générale de la fonction publique et des ressources humaines (DGFPRH), le Service de l'évaluation des politiques publiques, ainsi que la Direction générale de l'égalité des chances. L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH) et Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances, sont également consultés afin de conseiller les services dans cet exercice. La DGFPRH a demandé au service informatique de l'Université de Liège (ULiège) de procéder à l'extraction des données, de sorte que le Service de l'évaluation des politiques publiques et la Direction générale de l'égalité des chances puissent procéder aux analyses. Ce travail d'extraction devrait être achevé pour la fin du mois d'octobre.

En ce qui concerne l'activation des autres leviers, les administrations générales ont reçu un rappel au mois de juin 2022, lors de la réunion du réseau HAN personnel. Depuis, nous avons constaté un intérêt pour quatre postes destinés à être pourvus dans le cadre du levier permettant l'engagement de personnes en situation de handicap, qui bénéficie d'un budget de 200 000 euros. Les autres leviers feront l'objet d'un rappel aux administrations générales au cours du mois de septembre. Les administrations générales qui n'auraient pas encore introduit de demande en ce sens recevront également un rappel quant à la possibilité de recourir à l'enveloppe mentionnée plus tôt.

En outre, depuis plusieurs années, le ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles a pris plusieurs mesures concrètes pour éviter toute forme de discrimination dans le processus de recrutement, dont l'aménagement des procédures de sélection pour les personnes en situation de handicap. Outre les mesures prises

par Selor dans le cadre du concours de recrutement, les procédures de sélection sont systématiquement adaptées lorsqu'une personne en situation de handicap introduit une demande d'aménagements raisonnables. Ceux-ci concernent tant l'adaptation des conditions de passage du cas pratique que les conditions d'entretien. Plusieurs solutions ont déjà été examinées, comme le recours à un interprète et la mise à disposition d'un logiciel d'agrandissement ou d'un local permettant un accès plus aisé en chaise roulante. Un accompagnement est aussi prévu pour les membres des jurys afin qu'ils acquièrent les outils nécessaires pour aborder les aménagements raisonnables lors de l'entretien.

Un outil permettant la rédaction d'offres d'emploi sans discrimination directe ou indirecte a également vu le jour. Les offres d'emploi du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles comportent un encadré indiquant la possibilité de prendre contact avec la cellule «Inclusion» pour signaler un besoin d'aménagement raisonnable de la procédure de sélection. Cet encadré rappelle également que le ministère promeut la diversité et l'égalité des chances et précise que les responsables de la sélection emploient des procédures objectives fondées sur l'évaluation des compétences. La couleur de peau, l'origine, le sexe, les convictions religieuses et le handicap ne jouent aucun rôle dans le *screening* et l'évaluation des candidats. Dans le cas d'une candidature spontanée, le candidat a aussi la possibilité de signaler sa situation de handicap.

Par ailleurs, la formation visant l'égalité, la diversité et portant sur des techniques d'entretien évitant les biais discriminatoires, destinée aux agents chargés du recrutement, a été dispensée aux membres du réseau HAN personnel. Dans un premier temps, la formation s'adresse au réseau HAN personnel, mais elle pourrait viser un public plus large par la suite. Elle s'inscrit dans une formation plus générale sur les pratiques de recrutement au sein du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un guide, intitulé «*L'accueil d'un nouveau collaborateur*», est transmis aux membres du personnel d'encadrement. Il encourage ces derniers dans leur démarche d'accueil de collaborateurs en situation de handicap, reprend les informations relatives au projet d'inclusion et fournit les coordonnées de la cellule «Inclusion».

Enfin, cette dernière prodigue des conseils quant à l'aménagement des postes et des environnements de travail des personnes en situation de handicap au moment de l'engagement de la personne ou en cours de carrière.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour tous ces éléments d'information. Certains sont nouveaux par rapport à votre réponse d'il y a quelques mois. Je tiens à souligner le travail réalisé par rapport aux procédures de sélection et à la composition des jurys. C'est essentiel pour mettre en confiance les personnes porteuses de handicap, qui éprouvent parfois des difficultés à franchir le pas et à déposer leur candidature. Les membres des jurys,

grâce aux formations prévues, garderont un œil sur tous les critères que vous avez cités.

Si je comprends que l'analyse de la diversité prendra du temps, il me semble nécessaire d'accélérer le mouvement. Dans la DPC, le gouvernement annonce son intention de faire de la Fédération Wallonie-Bruxelles un exemple pour les autres employeurs. Or aujourd'hui, le secteur privé fait mieux que le secteur public, notamment en Fédération Wallonie-Bruxelles, si l'on tient compte des chiffres que la RTBF a révélés il y a quelques mois. C'est pourquoi nous devons toutes et tous, administration et gouvernement, réaliser les efforts nécessaires pour rattraper ce retard.

1.6 Question de M. Yves Evrard, intitulée «Augmentation du coût des repas scolaires»

1.7 Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Hausse du prix des repas à la cantine»

1.8 Question de M. Kalvin Soiresse Njall, intitulée «Flambée des prix dans les cantines scolaires»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. (*Assentiment*)

M. Yves Evrard (MR). – Nous entendons parler quotidiennement de l'inflation et de l'augmentation du coût de l'énergie. Cette problématique va s'étendre aux fournitures alimentaires et aura des répercussions non négligeables sur le budget des établissements scolaires. Plusieurs sociétés organisant la confection et la fourniture des repas scolaires annoncent qu'elles vont augmenter leur prix jusqu'à 50 centimes l'unité. Même si des différences de prix dans la fourniture de repas chauds existent entre les différents réseaux, il est indéniable que tous vont subir cette augmentation dès la rentrée. En outre, tout rationnement des portions ou toute réduction de la qualité des produits serait contraire à la philosophie du projet initial de gratuité des repas scolaires.

Monsieur le Ministre, les établissements de Wallonie Bruxelles Enseignement (WBE) ont-ils sollicité l'autorisation d'augmenter les prix des repas chauds? Quels sont les budgets alloués à la fourniture de repas chauds? Seront-ils modifiés à court ou moyen terme? L'appel à projets pour des cantines gratuites de qualité, qui concerne l'enseignement maternel et du premier degré de l'enseignement primaire, émergeant du budget de l'encadrement différencié pour 12 millions d'euros, va-t-il être touché? Cette augmentation des prix ne va-t-elle pas se répercuter sur les productions locales, qui avaient repris des couleurs en période de Covid-19?

M. Eddy Fontaine (PS). – La Ligue des familles a publié ses constats relatifs à la rentrée scolaire. Elle a tout d'abord pointé l'augmentation significative du coût du matériel scolaire et s'est ensuite intéressée aux cantines. Le prix des repas chauds est lui aussi à la hausse, avec une augmentation de 30 à 50 centimes par

repas, ce qui représente 5 à 8 euros par mois et par enfant. Cette hausse des prix est imposée par les fournisseurs qui la justifient par une augmentation des coûts des matières premières. Les frais de cantine sont à la charge des parents et peuvent différer d'un réseau à l'autre, et même d'une école à l'autre. Dans certaines communes, comme à Marche-en-Famenne, les directions des écoles des deux réseaux ont choisi d'harmoniser le prix des repas chauds afin d'éviter d'en faire un point de concurrence.

Monsieur le Ministre, les travaux du gouvernement pour tendre vers la gratuité des cantines avancent à grands pas et donnent des résultats assez remarquables, ce dont je me réjouis. Les écoles maternelles bénéficient déjà de cette gratuité. Par ailleurs, l'un des objectifs du gouvernement est de proposer, d'ici la fin de la législature, une collation saine avec soupe de légumes gratuite pour toutes et tous. Quelles sont les pistes pour accroître les aides afin de garantir la meilleure accessibilité possible des repas chauds aux élèves? Pouvez-vous nous informer de l'état d'avancement de vos travaux sur la gratuité de la collation saine? Enfin, quelles sont les perspectives à ce sujet au cours des mois et des années à venir?

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je vous ai interrogé le 7 juin dernier sur l'appel à projets 2022-2024 relatif au subventionnement des cantines scolaires. Vous avez annoncé que, pour les écoles à encadrement différencié, le montant octroyé par repas passerait de 3 euros à 3,5 euros, soit une augmentation de près de 17 %. Vous avez aussi annoncé que la possibilité donnée aux écoles de valoriser des achats de matériel ou des dépenses de personnel rendues nécessaires par l'instauration du dispositif passerait de 20 à 40 euros par enfant régulièrement inscrit pour les classes concernées par l'appel à projets. Enfin, le budget consacré aux cantines scolaires devrait passer d'ici la fin de la législature à 20 millions d'euros afin d'effectuer les ajustements nécessaires en fonction de l'évolution de la situation.

Or la dernière étude de la Ligue des familles révèle que, depuis juin, les prix n'ont cessé d'augmenter à tous les niveaux, dépassant les prévisions des parents en matière de coûts scolaires. Cette explosion des prix touche fortement les cantines scolaires et inquiète les écoles qui attendent une réaction politique, comme rapporté dans *«Le Soir»* du 30 août dernier. De nombreuses écoles augmentent de 30 à 50 centimes le repas, ce qui représenterait une augmentation de 5 à 8 euros par mois et par enfant pour les parents.

Le 7 juin, vous m'avez dit que l'appel à projets 2022-2024 était en cours d'analyse et que vous reviendriez avec des précisions. Cette analyse est-elle terminée? Quelles sont les informations que vous pouvez nous transmettre à ce sujet? Quand les écoles pourront-elles bénéficier de l'accroissement des subventions? Au vu de l'explosion continuelle des prix, cette augmentation vous semble-t-elle suffisante ou de nouveaux ajustements sont-ils nécessaires?

La Ligue des familles insiste sur la mise à disposition gratuite d'une collation sous forme de potage à 10h00 pour tous les enfants. La Déclaration de politique communautaire (DPC) prévoit en effet que le gouvernement s'engage à, «en vue de favoriser la réussite scolaire, de promouvoir les attitudes saines et de favoriser l'économie agricole de proximité, garantir à chaque enfant un potage gratuit dès 10h». Où en êtes-vous par rapport à cet engagement? Les potages gratuits à 10h00 seront-ils bientôt disponibles dans les écoles?

Au niveau local, certaines écoles ont déjà mis en œuvre cet objectif et nous pouvons nous en réjouir. C'est le cas notamment à Bruxelles et à Charleroi dont les écoles communales fournissent chaque jour de très nombreux potages en période hivernale. La ville de Bruxelles a édité une communication relative à la fourniture de potages gratuits. La Fédération Wallonie-Bruxelles participe-t-elle au financement de cette mesure?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Messieurs les Députés, je voudrais d'emblée vous préciser que je ne pourrai répondre que sur les questions liées aux cantines scolaires. En effet, pour ce qui concerne la gratuité des collations et des potages, je vous invite à vous adresser à Mmes Désir et Morreale, respectivement ministre de l'Éducation et ministre de l'Emploi, de l'Action sociale, de la Santé et de l'Égalité des chances. Ces dernières développent des actions pour distribuer gratuitement, dans les écoles maternelles et primaires, des collations aux enfants en difficulté.

Je souligne que je suis évidemment tout aussi préoccupé que vous par la hausse des prix des repas. Cela ne doit absolument pas avoir des répercussions sur le projet permettant aux enfants qui se trouvent déjà en très grande précarité de bénéficier de repas complets chauds et sains à l'école. À ce propos, comme je vous l'ai déjà annoncé, Monsieur Soiresse, j'ai demandé à mon administration d'évaluer l'impact de la hausse des coûts des matières premières sur le prix des repas. Le résultat est une augmentation moyenne de l'ordre de 8 %. Dans quelques semaines, je me baserai sur cette enquête afin de discuter de l'augmentation du montant de la subvention pour tenir compte de cet accroissement lors du conclave budgétaire, car les enfants ne doivent pas subir les conséquences de l'accroissement des prix.

Je tiens à souligner à nouveau que ma volonté est plus que jamais d'étendre progressivement et de pérenniser ce projet au-delà de l'enseignement maternel, précisément aux six années de l'enseignement primaire. Près de 21 millions d'euros seront consacrés à la gratuité des cantines scolaires des établissements de l'enseignement maternel et primaire faisant de l'encadrement différencié et classé de 1 à 5.

Monsieur Evrard, les écoles de WBE, comme les établissements des autres réseaux, gèrent le prix des repas de manière autonome. WBE n'a donc pas à demander une autorisation pour que ses établissements puissent augmenter ce prix. Pour ma part, je suis ministre de tutelle de ce réseau et non ministre de l'enseignement. Mes prérogatives me permettent donc d'exercer mes fonctions uniquement sur l'organisme public autonome (OAP) et non sur ces établissements. En effet, le prix des repas n'est pas lié au budget de WBE, mais bien à ceux des établissements. Je ne peux donc pas vous dire si ceux-ci l'ont augmenté ou non. Pour toutes les écoles qui bénéficient du projet de cantine scolaire gratuite, dont évidemment celles faisant partie de WBE, je rappelle que le principe de gratuité ne porte pas atteinte à la faculté du pouvoir organisateur (PO) de proposer des repas dont le coût serait supérieur à la subvention octroyée, le solde étant exclusivement à sa charge.

M. Yves Evrard (MR). – Monsieur le Ministre, j'entends que vous êtes tout aussi préoccupé que nous. Nous verrons les évolutions lors du conclave budgétaire. Les objectifs du dispositif de gratuité scolaire pour tous les élèves de l'enseignement primaire sont ambitieux. Il conviendra d'évaluer cette mesure, non seulement sur le plan financier, mais aussi sur les effets, plus difficilement palpables, sur la santé et le bien-être des élèves bénéficiant de repas gratuits.

M. Eddy Fontaine (PS). – Je soutiens la réplique de M. Evrard. Monsieur le Ministre, je note que vous êtes préoccupé par ce dossier et que vous êtes conscient que l'augmentation de 8 % des prix touche les enfants et les familles. Vous avez aussi mentionné le futur conclave budgétaire, où vous demanderez une réévaluation de la subvention pour les repas gratuits. Nous suivrons cela avec attention et nous vous remercions d'ores et déjà pour votre action.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Monsieur le Ministre, depuis le début de la législature, vous avez la volonté d'agir efficacement pour aider les écoles en difficulté et les enfants de milieux socioéconomiques défavorisés. Il faut le reconnaître. Vous êtes ministre de l'Égalité des chances et disposer du budget nécessaire à la distribution d'un potage gratuit dans les écoles est fondamental. En effet, certains enfants issus de familles précarisées ne mangent pas à l'école parce que leurs parents n'ont pas les moyens de payer la cantine. La Ligue des familles affirme qu'un potage gratuit serait donc le moyen, pour certains enfants, d'avoir un repas dans le ventre et d'avoir une journée scolaire semblable à celle des autres élèves.

Vous avez parlé des efforts que vous allez réclamer au conclave budgétaire. Il y a effectivement un effort à faire. Je terminerai en soulignant que certaines écoles appliquent déjà la gratuité scolaire et distribuent déjà un potage gratuit à leurs élèves, alors que d'autres ne le font pas. Les inégalités perdurent donc en fonction des différents PO et des moyens dont ils disposent. Le gouvernement doit faire en

sorte de réduire ces inégalités et de pousser les écoles à distribuer un potage gratuit à leurs élèves.

2 Interpellation de M. André Antoine à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Respect de l'équilibre entre les réseaux d'enseignement dans le nouveau plan des bâtiments scolaires doté d'un milliard d'euros» (article 78 du règlement)

M. André Antoine (Les Engagés). – À la veille de la rentrée scolaire, le 25 août dernier, notre ministre-président, Pierre-Yves Jeholet, tel un véritable chef d'orchestre, a rappelé la juste partition politique à chacun de ses virtuoses ministériels. J'imagine que cette interview ne vous a pas échappé, Monsieur le Ministre. Elle est importante et révélatrice. À sa ministre de la Culture, il a rappelé la sobriété programmatique au sein de la RTBF. La sentence était d'autant plus dure qu'elle avait animé les discussions en commission de la Culture avant les vacances. Toutefois, il ne vous a pas oublié non plus, puisqu'à vous-même et à Mme Désir, il a ordonné, invité à respecter, suggéré, rappelé – vous choisirez le verbe que vous souhaitez – le nécessaire respect de l'équilibre des moyens financiers entre les différents réseaux, tant pour le milliard d'euros pour la poursuite de la rénovation des écoles que pour les subventions dans le cadre des accords de 2001. J'ai apprécié qu'il souligne qu'il n'est pas question d'en profiter pour avantager l'un ou l'autre de ces réseaux lors de la répartition de ces moyens. En effet, son exigence rejoint une de mes incessantes demandes au sein de notre commission et ailleurs.

Pour Pierre-Yves Jeholet, la guerre des trois réseaux n'aura donc pas lieu. C'est un credo que nous aimons lire et que nous ne cessons de répéter. Reconnaissons ce principe que, même s'il est gravé dans le marbre de la Constitution, nous respectons difficilement: «Un enfant égale un enfant». Sa concrétisation est difficile pour certaines majorités.

J'aimerais vous rappeler le funeste décret de septembre 2021, avec lequel vous avez tenté de favoriser un réseau, ce qui vous a valu d'être épinglé par le Conseil d'État et d'être rappelé à l'ordre par la Cour constitutionnelle, probablement avec une reddition de comptes. Pierre-Yves Jeholet a-t-il «tipexé» votre texte ou l'avez-vous fait d'initiative? Nous ne le saurons pas. Toutefois, il a été corrigé et, mieux même, modifié par un excellent amendement que j'ai eu le plaisir de défendre et que vous avez eu l'amabilité d'accepter, avec toute la majorité. Parfois les grands esprits peuvent se rencontrer. Vous avez accepté, enfin et très justement, d'associer tous les réseaux à travers la commission installée dans le cadre des travaux d'urgence dans l'enseignement.

Aujourd'hui, de nouvelles échéances s'annoncent. D'une part, les écoles qui n'ont pas été retenues dans le cadre du dispositif européen en dépit de la qualité de leur

dossier seront-elles prioritaires pour obtenir une partie du milliard que vous allez dégager? D'autre part, quelle sera la clé de répartition? Deux approches sont admissibles. La première, que nous avons toujours défendue ici avec François Desquesnes, est celle des besoins. Celle-ci implique de hiérarchiser ces derniers à l'aune de la crise énergétique et de l'explosion des coûts actuels et d'identifier les bâtiments qui ont le plus besoin d'une intervention. À défaut, une autre approche, certes plus rapide et contenant sa part de difficultés, est envisageable, à savoir la «clé élèves», à charge pour les différents réseaux de présenter des dossiers qui correspondent aux besoins d'adaptation énergétique que nous connaissons.

Quels critères de sélection allez-vous retenir pour la distribution de ce milliard? Par ailleurs, qu'en est-il des écoles qui ont passé les qualifications et vont voir leur dossier aboutir? Allez-vous compléter les montants accordés pour permettre aux établissements concernés d'affronter les surcoûts liés à l'explosion du coût des matériaux et de la main-d'œuvre, ainsi que le manque de cette dernière – 18 000 personnes – dans le secteur de la construction en Wallonie? L'écart entre l'offre et la demande amènera des tensions sur le prix qui feront que les enveloppes que vous avez retenues avant la guerre en Ukraine et l'explosion de l'inflation ne seront plus suffisantes.

Si vous ne pouviez pas prédire cette situation, il est actuellement de votre responsabilité de trouver une solution pour compléter les montants accordés au début de l'année. Qui va payer la différence entre ce qui était prévu dans le cahier des charges au vu de la révision des prix? Il s'agit d'un cauchemar pour les écoles, lesquelles sont confrontées à un terrible dilemme entre leur volonté de réaliser les travaux et leurs craintes de ne pas disposer de moyens suffisants pour ce faire.

Cela engendre également des difficultés avec les banques. C'est un point que j'aborderai demain avec Mme Linard. En effet, certaines banques n'acceptent pas d'octroyer un prêt dans le cadre du plan «Équilibre», puisqu'en 2026, si les travaux ne sont pas terminés, il faudra rembourser la totalité de la subvention. Il ne s'agit pas d'un propos partisan pour vous taquiner, mais d'une réalité bancaire. Du reste, Monsieur le Ministre, comme Mme De Bue et Mme Linard dans le cadre du plan «Équilibre», vous seriez bien inspiré de proposer des lignes de crédit correspondant à des codes 8, qui n'affectent pas l'équilibre budgétaire. La Wallonie compte d'ailleurs des opérateurs comme Wallonie Santé qui pourraient parfaitement remplir ce rôle pour la petite enfance.

Enfin, un peu comme dans le film «*Camping*» dans lequel Franck Dubosc affichait sur sa voiture «Je suis célibataire» avec son numéro de téléphone, vous pourriez inscrire «J'ai gagné un milliard. Frédéric Daerden.» Toutefois, ce milliard ne représente rien en crédits de liquidation dans le budget 2022. Vous avez une capacité d'engagement, mais pas de liquidation.

Monsieur le Ministre, allez-vous d'ores et déjà engager des dossiers en 2022, par exemple ceux qui n'ont pas été sélectionnés lors du premier tour européen ou ceux

dont les subventions sont insuffisantes pour mener à bien leurs travaux? Mieux, prévoyez-vous des crédits de liquidation dès 2022, ne fût-ce que pour un certain nombre de travaux liminaires? Pour 2023, puisque vous avez la chance d'être chargé à la fois du budget et des bâtiments scolaires, ce qui vous évite des discussions, prévoyez-vous la première tranche de 100 millions en crédits de liquidation ou un montant inférieur, considérant que l'exécution des travaux ne nécessitera pas de telles sommes? Serez-vous au contraire plus ambitieux?

Monsieur le Ministre, j'essaie de vous transmettre toutes les interrogations et les angoisses des pouvoirs organisateurs. Les communes sont aujourd'hui dans une situation extrêmement difficile. Celles à qui vous avez promis des moyens budgétaires les attendent, d'autant plus que leurs factures explosent à cause de l'inflation et de l'augmentation des prix de l'énergie. Que dire de l'enseignement libre, dont les seules recettes de fonctionnement ou pour rénover leurs bâtiments sont celles de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

M. le président. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – J'ai une autre crainte, Monsieur Antoine, par rapport à ce que vous venez d'exposer. La première tranche du Plan pour la reprise et la résilience (PRR) a été débloquée et elle sera complétée par le fameux milliard d'euros. Je me joins à votre interpellation, car j'estime que le problème a été extrêmement mal posé la première fois, avant la révision du décret à la suite de l'arrêt de la Cour constitutionnelle. Monsieur Antoine, vous vouliez que l'ensemble du budget soit attribué au programme prioritaire de travaux (PPT) alors que les débats tournaient autour de la qualité des travaux et de la nécessité d'intervenir structurellement pour des projets qui méritaient une intervention lourde. Nous avons débattu de nombreuses fois à ce sujet.

Le PPT a fait l'objet d'un débat mal posé au sujet de la clé de répartition. J'ai effectivement l'impression que, parmi les différentes clés que vous avez citées, la clé arrivée la première n'a pas été la clé «besoins», mais la clé «réseaux». Mon groupe considère qu'il faut abandonner cette clé de répartition pour attribuer le reste du milliard. Il faut revenir sur ce débat mal posé, et donc sur l'affectation des différents moyens en fonction des réseaux, car cela entraîne un risque de guerre des réseaux. Nous considérons que c'est la clé «besoins» qui doit primer.

Je suis intervenue des dizaines de fois au sein de notre commission pour dire qu'un enfant égale bien évidemment un enfant. Cependant, un enfant dans une situation n'est pas un autre enfant dans une autre situation. Il ne nous faut pas donner un euro à chaque enfant, mais faire en sorte que chaque enfant soit dans une situation acceptable; nous ne devons pas viser l'égalité, mais l'équité. Mon groupe et moi-même avons toujours tenu ce discours et nous comptons beaucoup sur le fait que l'attribution du milliard se fasse en fonction de cette clé «besoins».

Monsieur le Ministre, l'Union européenne ayant dégagé des fonds très rapidement, il vous a fallu faire preuve de rapidité dans les actions mises en œuvre – rapidité que nous avons toujours saluée – et les besoins n'ont pas pu être véritablement pris en considération. Mon groupe continuera donc inlassablement à demander que le milliard d'euros soit consacré à rééquilibrer la clé «besoins», que les enfants qui en ont le plus besoin et les écoles qui en ont le plus besoin, mais qui n'ont pas réussi en temps et en heure à présenter un projet, soient priorités. La base de discussions est le cadastre de l'état des bâtiments.

Nous serons donc très vigilants et nous veillerons à défendre l'équité; la clé de répartition retenue ne doit pas être celle des réseaux, mais celle des besoins. Je le répète: un enfant égale un enfant ne signifie pas un euro pour chaque enfant. D'ailleurs, et heureusement, en Communauté française, des établissements scolaires sont vraiment performants et il me semble normal qu'ils ne soient pas prioritaires. La situation n'est donc pas catastrophique pour tout le monde, même si trop d'enfants sont dans des situations compliquées.

Je tiens à rappeler que le groupe Écolo considère qu'il faut se baser sur les enseignements de l'arrêt de la Cour constitutionnelle qui indique qu'elle se réfère à la jurisprudence constante du Conseil d'État selon laquelle «le principe d'égalité serait mieux assuré si les crédits étaient attribués aux établissements scolaires exclusivement en fonction des nécessités et indépendamment de leur appartenance à un réseau». Cela sera notre credo pour l'analyse de tous les investissements réalisés sur la base du milliard d'euros.

Monsieur le Ministre, veillerez-vous à ce que ce milliard équilibre ce qui n'a pas pu l'être durant la première phase et alimente la clé «besoins»? Se fondera-t-on sur cette clé?

J'en viens au deuxième élément de mon propos. La transition doit s'opérer, car tout le monde a compris que nous étions au bord du précipice. Tout le monde panique, à juste titre, devant la perspective des futures dépenses énergétiques. Assurer la transition énergétique représente un travail colossal. Parvenir à ce qu'un bâtiment et ses environs présentent des performances dignes de ce nom repose de mon point de vue sur une procédure, que vous connaissez bien, permettant de garantir la qualité architecturale. Mme Chantal Dassonville, qui la prônait, a malheureusement quitté ses fonctions, mais, en l'ayant désignée, vous avez soutenu indirectement cette procédure. Or celle-ci ne se retrouve pas dans les projets développés dans le cadre du PRR.

Pourtant, la qualité architecturale est une procédure qui permet aux architectes de suivre un programme qui prend en compte l'ensemble du bâtiment et qui permet aussi, contrairement aux procédures traditionnelles, de ne pas accorder le projet au moins-disant. Par conséquent, cette procédure est plus qualitative et cette qualité représente des économies à long terme. Cette procédure garantissant

la qualité architecturale sera-t-elle au rendez-vous dans l'utilisation du milliard qui complétera la première salve d'investissement?

M. le président. – La parole est à M. Sahli.

M. Mourad Sahli (PS). – Monsieur le Ministre, ce dossier important nous passionne depuis de nombreux mois. Le groupe PS n'entend ni polémiquer sur le sujet ni vous prêter des intentions qui ne sont pas les vôtres. Vos seules intentions sont de gérer les moyens publics dans l'intérêt de la communauté éducative en répondant aux besoins existants. À plusieurs reprises, la rénovation des bâtiments scolaires et les moyens qui y sont alloués ont été qualifiés d'historiques. Permettre aux élèves d'apprendre dans un environnement de qualité et fournir des conditions de travail confortables au personnel pédagogique sont les missions que vous vous êtes fixées depuis le début de la législature.

Vous vous êtes donné les moyens de vos ambitions en dégageant un milliard d'euros pour réaliser ce projet colossal. Eu égard à la conjoncture économique, ce projet est plus que bienvenu. En effet, l'actuelle crise énergétique plonge des ménages dans une détresse financière atroce; certaines entreprises sont contraintes de suspendre leurs activités. Le coût de l'énergie a dépassé toutes les prévisions et met tout le monde en difficulté, y compris les pouvoirs organisateurs. La rénovation de bâtiments vétustes et énergivores permettra d'optimiser la consommation de chauffage et d'électricité. Ce chantier est donc très attendu et je suis certain qu'il ira dans le bon sens.

Monsieur le Ministre, où en est ce dossier? Comment gérez-vous la hausse des prix des matériaux et de l'énergie? Cette hausse vous contraindra-t-elle à revoir vos ambitions à la baisse? Quelles sont les prochaines échéances de ce projet? Que vous disent les acteurs de l'enseignement à ce sujet?

M. le président. – La parole est à M. Evrard.

M. Yves Evrard (MR). – Monsieur Antoine, votre opinion concernant le chantier des bâtiments scolaires et l'affectation du milliard d'euros aux différents projets évolue positivement. Quand nous avons élaboré le budget, vous sembliez estimer que le projet était du «pipeau» et un «effet de manche». Aujourd'hui, vous discutez de la clé de répartition. Le montant d'un milliard d'euros est inscrit en crédit d'engagement et la volonté est de débloquer 100 millions chaque année. J'imagine qu'il ne sera pas chaque année question de débattre de la clé de répartition de ces 100 millions. Il a fallu le faire pour l'enveloppe globale qui était dévolue à la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre du Plan de relance européen. La Cour constitutionnelle a d'ailleurs démontré que l'intégration d'une clé, même si elle était dotée d'une certaine flexibilité, était une voie sans issue. Il est bon d'en tirer les conclusions. Parlons plutôt de méthode et de qualité des projets.

Au-delà de la question du milliard d'euros, qui est significatif et répond à des besoins importants, le chantier des bâtiments scolaires représente bien plus que de mobiliser des moyens. Nous avons reçu un «cadeau européen» à la suite de la crise de la Covid-19. Il a fallu gérer le dossier au plus vite. Le gouvernement a fait des efforts en consacrant 269 millions d'euros aux bâtiments scolaires. Il a pris ses responsabilités par rapport à cette problématique. Les moyens sont rares et il a fallu les affecter au mieux.

Certains enjeux, au-delà de leur conséquence financière, ont aussi une importance capitale: la réforme des outils de financement; les sociétés publiques d'administration des bâtiments scolaires (SPABS); l'actualisation du cadastre des bâtiments scolaires; la dynamique du Fonds Écureuil; les partenariats publics-privés (PPP), dont les avancées sont timides, mais qui peuvent répondre à certaines inquiétudes et permettre d'atteindre des objectifs auxquels nous aspirons toutes et tous.

Monsieur le Ministre, vous êtes en train d'élaborer une note d'orientation sur les différents travaux, afin de la soumettre au gouvernement et au Parlement. Où en êtes-vous dans le dossier? Quelles pistes sont-elles en cours d'examen? Je rejoins l'avis de mes collègues par rapport à la crise énergétique à laquelle il faut faire face. Monsieur Antoine, vous évoquiez une hausse des coûts de l'ordre de 25 %. Il faut traiter la consommation énergétique le mieux possible.

Monsieur le Ministre, je vous invite à discuter un maximum avec vos collègues du gouvernement wallon. J'ai parfois l'impression que vos contacts sont réduits au strict minimum. Sur initiative du ministre wallon Philippe Henry, nous avons voté au Parlement wallon un projet de décret concernant les communautés d'énergie. Le ministre Henry nous a rappelé qu'il était en pleine réflexion par rapport à la dynamique des bâtiments publics, des écoles et d'autres établissements. Pour faire face à cet enjeu énergétique, vous avez intérêt à vous coordonner avec votre homologue pour que le décret «Bâtiments scolaires» offre une flexibilité, notamment pour permettre à tous les établissements de mieux valoriser les toitures et pour entreprendre des investissements productifs et salutaires pour les finances des différents réseaux.

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Madame la Députée, Messieurs les Députés, j'ai toujours du plaisir à débattre de ce sujet qui me tient à cœur. Ma volonté première est d'améliorer les conditions d'apprentissage des enfants. Cette priorité guide mon action depuis le début de la législature. J'ai d'abord lancé une concertation globale sur la gestion des bâtiments scolaires pour ensuite arracher un montant important, sinon historique, dans le cadre du PRR. Plus récemment, j'ai obtenu l'accord du gouvernement pour un refinancement d'un milliard d'euros.

Bien entendu, le travail n'est pas terminé. Ces belles avancées doivent encore être mises en œuvre. Je souhaite pouvoir fermer la porte de mon bureau le dernier jour de la législature avec le sentiment du travail accompli et d'un avenir meilleur pour les enfants et l'environnement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour ce faire, il nous reste à écrire le mécanisme de mobilisation de ce milliard d'euros ainsi que l'ensemble de la réforme des fonds structurels. Monsieur Antoine, vous qui avez été ministre avant moi, vous savez que cela ne sera pas simple! Nous n'y parviendrons pas en deux coups de cuillère à pot.

Concernant la mobilisation du milliard d'euros, je suis intimement convaincu qu'il faut agir rapidement. L'envolée des coûts de l'énergie ne fait que conforter ma conviction. En effet, la performance énergétique sera le principal critère d'accès et de priorisation du financement. D'autres critères sont prévus, notamment la réponse aux problèmes de sécurité, de salubrité, d'accessibilité et d'inclusion, l'adaptation au tronc commun et les mutualisations.

Même s'il est perfectible, le modèle utilisé pour mobiliser les fonds européens a prouvé son efficacité et son objectivité. Il s'agit là d'une bonne base de travail pour les futures discussions avec mes partenaires de gouvernement. C'est pourquoi je ne peux m'engager formellement dans une voie ou l'autre. Je préférerais le lancement d'appels à projets qui mettraient en avant la qualité des projets et les besoins réels.

Concernant la répartition entre réseaux, il me semble qu'au vu du caractère exceptionnel de ces moyens, seule la qualité des projets devrait primer. Je peux toutefois entendre que chaque réseau souhaite avoir des assurances. Je ne suis donc pas opposé à l'idée d'un système hybride où la qualité primerait, mais où chaque réseau serait assuré d'un minimum acquis. Toutefois, si une telle option était retenue, cela ne voudrait pas dire que les réseaux pourront choisir les dossiers qu'ils font passer en priorité. Ce sont toujours les meilleurs dossiers qui seront sélectionnés, et ce, à la suite d'une analyse objective par l'administration.

En ce qui concerne l'évolution des prix de la construction, d'autres questions portent sur ce thème. Je ne vais donc pas m'étendre sur le sujet, mais il est intéressant de rappeler que les dossiers soumis dans le cadre du PRR l'ont été dans un contexte déjà à la hausse. Il est donc plus que probable que les pouvoirs organisateurs (PO) ont déjà tenu compte de cette envolée des prix dans leurs estimations. Il est par ailleurs trop tôt pour prendre des mesures pour aider les PO puisque ni eux ni nous ne disposons d'informations sur un tel besoin. En effet, les subventions plafond ont été accordées sur la base des estimations des PO, mais les marchés ne sont pas attribués et nous n'en connaissons donc pas les montants. Certains marchés ne seront attribués que d'ici deux ou trois ans. Les prix auront peut-être diminué ou continué à augmenter d'ici là. Personne ne le sait et je ne tiens pas à jouer les diseuses de bonne aventure en prétendant le savoir.

Les coûts énergétiques constituent une autre problématique qui devra être abordée lors du prochain conclave budgétaire, mais les différents plans d'investissement engagés ou que nous allons lancer permettent d'y apporter une réponse structurelle et concrète. Quant aux dossiers non retenus dans l'appel à projets du PRR, ils sont pour la plupart relatifs à des rénovations globales et seront donc éligibles et concurrentiels. Nous ne pourrions pas les faire passer d'office, car il s'agit d'un nouveau mécanisme et chacun doit avoir sa chance, en ce compris ceux qui, pour quelque raison que ce soit, n'ont pas soumis de dossier dans le cadre du premier appel. Cependant, le travail n'a pas été réalisé inutilement puisque les critères seront sensiblement les mêmes, avec une attention importante accordée aux performances énergétiques. Les PO pourront donc soumettre à nouveau leur dossier sans avoir à tout reprendre dès le début.

Par ailleurs, rappelons que les fonds classiques peuvent toujours financer certains de ces dossiers. Je continue d'ailleurs à y être attentif. Nous ne pouvons pas dire oui tout de suite à tout le monde et j'en suis malheureusement le premier déçu. Je préférerais pouvoir répondre à tous les besoins, mais n'oublions pas les avancées historiques et les améliorations jamais vues que nous sommes en train d'apporter, tous ensemble, à nos bâtiments scolaires.

Pour finir, concernant le calendrier, j'ai déposé à l'ordre du jour de la prochaine séance du gouvernement, qui aura lieu jeudi, une note d'orientation globale sur la mobilisation du milliard d'euros et la réforme des fonds classiques. J'espère que nous pourrions trouver un accord sur celle-ci et, dès lors, commencer le travail de rédaction des textes, en pleine concertation avec le secteur et les différents PO. Mon objectif est qu'un premier appel à projets lié au milliard d'euros soit lancé au début de 2023 et que l'ensemble soit attribué dans les deux années à venir. Monsieur Antoine, cela répond donc à votre question sur l'inscription d'éventuels moyens en crédits de liquidation dès l'ajustement au budget initial de 2023. En effet, vous connaissez comme moi la durée de lancement de tels projets et le temps qu'il faut avant de voir intervenir les premières liquidations vers les PO.

Toutefois, en fonction du mécanisme de mobilisation qui sera validé – je l'espère très prochainement – par le gouvernement, nous pourrions déjà commencer à doter un fonds en prévision des appels à projets. Cela reste toutefois de la technique budgétaire puisque aucun PO n'aura besoin de moyens dans l'immédiat.

Concernant la réforme, le travail sera un peu plus long, mais je veux la soumettre moi-même au gouvernement et non la laisser au suivant. Je peux vous garantir que l'administration, mes équipes et moi-même sommes mobilisés à 200 % sur ces projets et que nous ferons tout ce qui est possible pour les voir aboutir.

M. André Antoine (Les Engagés). – En premier lieu, une fois n'est pas coutume, j'aimerais réagir à vos propos, Madame Cremasco. Que l'on n'inverse pas les choses! Ce n'est pas nous qui avons mal posé la question, c'est le gouvernement qui a établi un premier projet de décret qui était totalement déséquilibré. Et si

nous avons réagi, c'est par rapport à cet élément-là. Ce n'est pas nous qui avons retenu cette clé-là, mais le gouvernement, en ce compris votre parti. Or cette clé ne collait ni aux besoins ni à la fréquentation des élèves. C'est parce qu'ensuite, il y a eu des doléances et des plaintes – dont les nôtres –, ainsi que les avis du Conseil d'État et de la Cour constitutionnelle, que des corrections ont été apportées. Si nous avons proposé d'ajouter la «clé élèves» à la clé des besoins, c'est parce qu'il y avait urgence. Je rappelle que tout ça doit être terminé en 2026. Si ce n'est pas le cas, les subventions seront perdues. C'est une des questions à laquelle, Monsieur le Ministre, vous n'avez pas répondu. Comment réagiront les écoles qui n'auront pas accès à certains emprunts parce que les banques considèrent que le risque est trop élevé de ne pas voir aboutir le dossier? Ce serait terrible, car ces écoles auraient d'abord l'illusion de recevoir des moyens, mais, pour différentes raisons, ne les obtiendraient ensuite pas. Vous avez d'ailleurs fait appel à mon expérience. Nous savons tous les deux que ce sera compliqué.

Monsieur le Ministre, enclenchez le compte à rebours pour ce type de dossier. Ce sera pire encore pour les crèches. Je crains d'ailleurs qu'on soit hors délai pour un certain nombre de dossiers. La vérité à ses droits: nous avons combattu le texte d'un gouvernement qui avait fait fi des besoins et de la réalité des élèves. C'était, me semble-t-il, notre responsabilité.

En deuxième lieu, je n'ai pas entendu de réponse au sujet des 25 % manquants. Vous nous avez dit que la somme sera acquise. Cependant, M. Jeholet a annoncé qu'on n'empruntera pas. Il l'a d'ailleurs dit également pour des autres programmes visés par l'aide européenne, affirmant qu'il faudra trouver ces 25 %. J'aurais aimé savoir où. C'est une deuxième épée de Damoclès au-dessus de la tête des écoles. Ce n'est pas pour 2026, c'est maintenant! Il manque 25 %. Par ailleurs, M. Elio Di Rupo espère toujours obtenir un renoncement de la Fédération Wallonie-Bruxelles au profit de la Région wallonne. Je crois qu'il rêve, mais peu importe.

En troisième lieu, à entendre l'ensemble de vos réponses, j'ai une certitude: la Commission inter-caractère (CIC) doit intervenir, non pas pour faire le choix des dossiers, mais parce que vous envisagez une clé mixte ou matinée de besoins et d'équilibre. Si j'étais mauvaise langue, j'ajouterais que, puisque Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) n'a pas été très performant au niveau européen, on va peut-être lui laisser cette fois-ci une avant-part d'héritage pour être sûr que les écoles reçoivent bien quelque chose dans les délais.

J'essaie de savoir pourquoi vous agissez ainsi. C'est peut-être là que je dois comprendre la sortie de M. Jeholet. Pas plus que vous, Madame Cremasco, je ne lui ai rien demandé. Ce n'est pas moi qui ai demandé au ministre-président de donner une leçon à Mme Linard et à M. Daerden. Le message politique du ministre-président est très clair. Il demande un équilibre et met en garde, qu'on le veuille ou non. Il n'a pas dit ça gratuitement. Un certain nombre de textes, de commentaires

ou d'avancées dans les contacts intercabineaux ne lui conviennent probablement pas et il rappelle chacun à son devoir. C'est comme cela que je l'interprète. J'ai travaillé avec d'autres ministres-présidents et, lorsqu'ils disaient quelque chose, c'était rarement par distraction.

Il y a donc aujourd'hui des discussions. J'ai bien entendu, Madame Cremasco, avec le charme qui caractérise vos mots, que vous teniez beaucoup au système proposé.

Enfin, concernant le milliard d'euros destiné aux bâtiments scolaires, quels seront les montants dépensés d'ici juin 2024? Nous n'atteindrons jamais le milliard d'euros.

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Si les écoles ont la garantie d'avoir le milliard d'euros, c'est déjà très bien.

M. André Antoine (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, j'irais plus loin que vous. Je ne suis même pas sûr qu'il y aura un million de crédits de liquidation qui sera dépensé, vu le routage des dossiers et le différentiel.

Je note une piste intéressante, à savoir la création d'un fonds. Qui dit fonds dit versement du fonds. Nous n'allons pas alimenter un fonds avec un crédit d'engagement. Il faudra des crédits de liquidation. Monsieur le Ministre, je retiens votre engagement à ce sujet. Au moment de quitter votre cabinet, vous ne serez crédible que s'il y a un fonds ou un crédit variable, alimenté par des moyens de liquidation. Sinon, vous laisserez des promesses à votre successeur et, croyez-moi, il y en a bien un après vous qui dira que vous n'avez malheureusement pas tenu parole. Cela, je ne souhaite pas l'entendre.

La Fédération Wallonie-Bruxelles est depuis dix ans dans la mouise budgétaire. La seule différence, comme l'a rappelé M. Evrard, c'est que nous nous rapprochons de plus en plus du mur. Si vous ne me croyez pas, lisez les projections de l'Université de Namur. Quand j'étais ministre, la dette était bien différente de celle d'aujourd'hui.

M. le président. – L'incident est clos.

3 Questions orales à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement (article 82 du règlement)

3.1 Question de Mme Françoise Schepmans, intitulée «Situation de l'athénée royal Victor Horta»

Mme Françoise Schepmans (MR). – Situé au cœur de la commune bruxelloise de Saint-Gilles, l'Athénée royal Victor Horta est abrité au sein d'un complexe de

bâtiments qui fait partie de l'inventaire régional du patrimoine architectural. Nous avons d'ailleurs visité cet athénée en 2020 dans le cadre du chantier des bâtiments scolaires. Malheureusement, cette école fait régulièrement l'objet d'actes d'incivilité. Des tags et des graffitis sont apposés sur sa façade et ses châssis, qui ne sont d'ailleurs plus de première jeunesse et qui nécessiteraient une rénovation. En plus de nuire à la qualité de vie du quartier environnant, ces faits répétés de vandalisme ne contribuent évidemment pas à soutenir l'accueil ni l'attractivité des infrastructures scolaires.

Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) et la communauté scolaire de l'athénée sont les premières victimes de cette situation. Des solutions doivent être trouvées, et ce, en concertation avec les autorités communales. Interrogé dans la presse au mois d'août dernier, le bourgmestre a déclaré qu'il n'appartenait pas à ses services de nettoyer les façades. Toutefois, la commune a la compétence de la police et de la prévention sociale.

Aussi, Monsieur le Ministre, pourriez-vous me communiquer un état de la situation? Quelle est l'étendue des dégâts constatés? Des mesures sont-elles prévues pour procéder au nettoyage des façades vandalisées? Une concertation a-t-elle été engagée avec la commune de Saint-Gilles pour prévenir et limiter les tags et les graffitis?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Madame la Députée, il est effectivement regrettable que ces bâtiments remarquables fassent l'objet d'incivilités. La situation s'est par ailleurs détériorée ces dernières années. Dans un premier temps et en accord avec la commune, l'école a fait placer plusieurs caméras dans la rue des Étudiants. Sur le reste du mur d'enceinte, l'école a pris l'initiative de placer des panneaux autopromotionnels munis d'un revêtement facile à nettoyer en cas de graffitis. Ces mesures s'inscrivent dans un ensemble d'investissements encore à venir, tels que des travaux d'isolation des toitures, de la chaufferie, des rénovations des cours de récréation, entre autres. Cela permettra certainement d'améliorer l'attractivité de l'établissement et, espérons-le, de susciter plus de respect de la part des citoyens indécents.

Mme Françoise Schepmans (MR). – Nous sommes d'accord sur le fait que ces travaux doivent être réalisés le plus rapidement possible. J'espère comme vous que cela encouragera certains à respecter davantage ces bâtiments. J'espère également que ces travaux seront de nature à satisfaire le corps enseignant et les jeunes qui fréquentent cette école. Le renforcement de la qualité de notre enseignement passe aussi par une amélioration du cadre dans lequel il est donné.

3.2 Question de Mme Stéphanie Cortisse, intitulée «Subventions exceptionnelles pour les écoles sinistrées par les inondations du mois de juillet 2021»

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Dans le budget de l’année 2022, le gouvernement a prévu un montant de 25 millions d’euros à titre de subventions exceptionnelles pour les bâtiments scolaires sinistrés par les terribles inondations du mois de juillet 2021. Le 7 juin dernier, en commission, vous avez estimé, Monsieur le Ministre, que ce budget serait suffisant et que tous les dossiers seraient financés. Vous aviez en effet déclaré : «Il serait inacceptable pour moi qu’un pouvoir organisateur ne soit pas aidé à la suite des terribles événements de l’été dernier.»

Selon vos estimations, les dégâts totaux seraient de 60 millions d’euros et l’intervention moyenne des assurances couvrirait 50 % de ce montant, de sorte que, vu le taux d’intervention que vous avez fixé à 80 %, toutes les demandes seraient couvertes grâce aux 25 millions d’euros que votre gouvernement a débloqués. Toutefois, vous avez ajouté que vous n’aviez pas encore reçu de demande, ce qui était normal puisque la circulaire 8608 venait d’être publiée quelques jours plus tôt, soit le 2 juin 2022, et que les écoles pouvaient introduire leurs demandes jusqu’au 30 juin 2023.

Dès lors, comment avez-vous pu élaborer les estimations précitées dans ces circonstances, alors que les dossiers n’étaient pas encore rentrés? Depuis lors, avez-vous affiné vos projections? Le budget prévu de 25 millions d’euros sera-t-il suffisant? Dans la négative, sera-t-il augmenté? De plus, combien de dossiers ont-ils déjà été rentrés jusqu’à présent? Quel est le montant total provisoire?

Par ailleurs, la circulaire 8608 prévoit qu’«un second mécanisme sera mis en place afin de couvrir, pour les investissements plus structurels (travaux nécessitant un permis, restructuration, reconstruction, rénovation lourde...), les soldes ou les montants non pris en charge par les assureurs ou un autre mécanisme d’aide». Lors de la réunion du 7 juin de notre commission, vous avez en effet précisé que les dossiers de plus grande ampleur nécessitant un permis d’urbanisme seraient traités selon d’autres modalités, car ils posaient d’autres questions: zone reconstruite ou non, mouvements de population, ou encore, travaux en lien ou non avec les inondations. Vous avez ainsi estimé que ces dossiers nécessitent un traitement particulier, plus approfondi, pour lequel un mécanisme spécifique doit encore être créé.

Là où je ne vous rejoins pas du tout, Monsieur le Ministre, c’est lorsque vous avez estimé que «le financement est moins urgent pour ces dossiers qui sont soumis à un permis d’urbanisme et qui prendront plus de temps». Or ces dossiers sont urgents: plus d’un an après les inondations, beaucoup d’écoles restent dans l’incertitude à propos de leur rénovation ou de leur reconstruction. Elles doivent enseigner des mois, voire des années, dans des containers. Cette situation n’est évidemment idéale ni sur le plan pédagogique ni pour le bien-être des élèves et

des équipes enseignantes. Certaines écoles doivent continuer à enseigner dans des locaux qui n'ont pas été rénovés puisqu'elles ne peuvent pas placer des containers dans l'immédiat. De surcroît, la location de containers coûte extrêmement cher et ne sera plus financée après le mois de juin 2023.

Pourriez-vous nous présenter le second mécanisme spécifique qui sera d'application pour les écoles lourdement sinistrées, qui n'ont pas eu le temps de rentrer un dossier dans le cadre du Plan pour la reprise et la résilience (PRR) et qui ne peuvent pas rentrer de dossier dans le cadre du programme prioritaire des travaux (PPT), ce programme n'étant pas adapté pour des chantiers d'une telle urgence? Quelles seront les modalités spécifiques pour déposer un dossier? Quel calendrier est-il prévu? Quel budget supplémentaire est-il prévu à cet égard?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – À la suite des inondations de juillet 2021, nous avons réalisé les estimations budgétaires liées à notre intervention sur la base des relevés de dégâts communiqués par les fédérations de pouvoirs organisateurs qui ont procédé à la collecte des informations. Durant toute la période qui a suivi ces inondations, mon cabinet et l'administration ont été en contact permanent avec les pouvoirs organisateurs et fédérations de pouvoirs organisateurs. Cette façon de procéder a permis de corroborer les chiffres. Par conséquent, concernant les bâtiments scolaires, le budget de 25 millions d'euros est toujours d'actualité.

À ce jour, aucun dossier n'a été introduit dans le mécanisme «Inondations» créé en juin dernier. En contact constant avec les pouvoirs organisateurs touchés, mon administration m'informe que les raisons de cette absence de dossier sont multiples et qu'il n'y a rien d'inquiétant, en l'état, dans ce démarrage «poussif»: pour les pouvoirs organisateurs, les congés d'été constituent une période d'activité réduite; l'échéance étant fixée à 2023, les pouvoirs organisateurs gèrent d'autres urgences avant cette demande spécifique; les dossiers d'assurances ouverts sont encore nombreux et, par conséquent, les pouvoirs organisateurs ne connaissent pas encore le montant d'intervention précis dont ils pourront bénéficier; certains pouvoirs organisateurs n'ont pas encore lancé d'étude sur les travaux à réaliser et ils fonctionnent pour le moment avec des solutions temporaires qu'ils ont mises sur pied. Par conséquent, rien ne nous indique aujourd'hui que le budget prévu devrait être revu à la hausse.

Par ailleurs, je ne vous rejoins pas lorsque vous mettez en évidence qu'il est urgent d'intervenir financièrement. La situation est certes urgente et dramatique, mais les pouvoirs organisateurs n'ont pas forcément la capacité temporelle et humaine pour reconstruire tout de suite les bâtiments sinistrés. Une telle situation requiert du temps. Malgré le sinistre, ils ont tout mis en œuvre pour maintenir et poursuivre l'enseignement tout en accueillant les enfants. De surcroît, je ne sou-

haite pas forcer la main aux pouvoirs organisateurs en leur demandant d'accélérer le mouvement ou en prévoyant un dispositif qui ne répondrait pas aux besoins.

Que cela soit clair d'emblée: je ne minimise aucunement la problématique ou les besoins des pouvoirs organisateurs d'avoir accès à un soutien de notre Fédération, mais je tiens à répondre de la manière la plus efficace possible aux besoins ressentis. Actuellement, une seule commune nous a soumis un projet de reconstruction qui est suffisamment avancé pour nous permettre d'évaluer son coût. Même dans ce dossier particulier, le pouvoir organisateur n'est toutefois pas encore en mesure de rentrer un projet complet auprès de l'administration. Je souhaite définir les besoins précis avec les pouvoirs organisateurs avant de me lancer plus avant dans un mécanisme, quel qu'il soit, sans quoi nous ne pourrions pas répondre à leurs demandes bien légitimes.

Pour ma part, le futur mécanisme devra allier interventions en complément des assurances et interventions sur les parties rénovées/reconstruites qui n'ont pas été touchées par les inondations. Pour cette seconde partie, il faudra aller chercher les moyens financiers dans les fonds classiques ou le milliard d'euros dont nous parlions encore tout à l'heure. Quoi qu'il en soit, j'envisage toutes les pistes possibles pour associer ces deux mécanismes sans que les pouvoirs organisateurs aient pour autant à dédoubler leur dossier. Il s'agit d'une problématique complexe associant de nombreux intervenants: pouvoirs organisateurs, assurances, Région, Communauté. Les projets d'infrastructure prennent déjà énormément de temps en période classique. C'est encore bien plus compliqué en période de crise, comme vous pouvez l'imaginer. Je reviendrai vers vous avec un état des lieux des dossiers introduits dès que j'aurai une vision plus claire à ce sujet.

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Plus d'un an après les inondations survenues en Belgique, beaucoup d'écoles et de pouvoirs organisateurs sont encore dans l'incertitude totale par rapport à la rénovation et à la reconstruction de bâtiments fortement sinistrés. Dans certains cas, les élèves et les enseignants travaillent dans des containers; dans d'autres cas, les élèves étudient toujours dans des bâtiments fortement sinistrés.

Il est plus qu'urgent d'instaurer ce deuxième mécanisme spécifique que vous aviez promis pour couvrir les montants non pris en charge par les assureurs ou de prévoir un autre mécanisme d'aide pour reconstruire les écoles plus gravement touchées. En effet, certains frais ne rentrent pas dans le premier mécanisme que vous avez instauré. Or, plus le deuxième mécanisme tarde à être mis en place, plus le coût sera élevé pour les pouvoirs organisateurs étant donné qu'ils ne pourront plus rentrer de dossiers pour l'allocation de containers après juin 2023. Plus le temps passe, plus les containers seront installés tardivement et, donc, plus petite sera la prise en charge des coûts par la Fédération Wallonie-Bruxelles, à

moins que vous revoyiez ce premier mécanisme en permettant l'allocation de containers après juin 2023 lors d'une location plus tardive.

Pour certains pouvoirs organisateurs, cette situation est intenable. J'espère que ce dossier pourra avancer au plus vite. Je ne manquerai pas de continuer à le suivre avec attention.

3.3 Question de M. Jean-Philippe Florent, intitulée «Végétalisation et adaptation des bâtiments scolaires aux canicules»

M. Jean-Philippe Florent (Ecolo). – Monsieur le Ministre, en juillet dernier, en pleine vague de chaleur, je vous ai interrogé sur les mesures d'adaptation des bâtiments scolaires pour faire face au dérèglement climatique et aux îlots de chaleur. L'été brûlant et sec que nous venons de traverser rappelle la nécessité impérieuse de telles mesures.

Je rappelle une donnée scientifique de base. Nous subissons actuellement les conséquences d'un réchauffement global de +1,1 °C par rapport à l'ère industrielle et nous n'éviterons vraisemblablement pas un réchauffement global de +1,5 °C. Les épisodes de canicules et de fortes pluies vont s'intensifier, c'est d'ores et déjà une certitude.

Face aux records de chaleur, nous devons nous retrousser les manches. Des solutions existent pour rafraîchir les espaces, tels que blanchir les toits des bâtiments, installer des stores extérieurs et aussi végétaliser les cours de récréation.

Votre gouvernement a lancé un ambitieux plan de rénovation des bâtiments scolaires, doté d'un budget d'un milliard d'euros. Pouvez-vous garantir que, grâce à ce plan, toutes les écoles désireuses de végétaliser leurs cours de récréation pourront le faire avant la fin de la législature? Existe-t-il un plan d'action concret pour la végétalisation? Si oui, quels en sont les contours?

Avez-vous envisagé de lancer un appel à projets ou un droit de tirage destiné à des acteurs locaux, communes, parcs naturels ou associations qui se rendraient dans les écoles pour planter des arbres dans les cours de récréation, avec une démarche pédagogique auprès des élèves? Cela permettrait de décharger le plus possible les pouvoirs organisateurs et les directions d'école, qui sont déjà sous pression en raison de la paperasse administrative.

En juillet, vous avez indiqué dans votre réponse qu'une réflexion était en cours pour réformer les fonds et notamment pour utiliser au mieux le levier budgétaire d'un milliard d'euros. Quels projets et moyens financiers seront-ils consacrés à l'adaptation des bâtiments scolaires dans le cadre du Plan pour la reprise et la résilience (PRR)? Avec quelles échéances de réalisation? Quelles sont les modalités de lutte contre le changement climatique et d'adaptation intégrées au fonds de rénovation? Quels sont les objectifs concrets que vous fixez pour la Fédération

Wallonie-Bruxelles, cette année, en matière de résilience climatique? Un plan d'action concret, à appliquer dès cette année, est-il envisageable?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Le dérèglement climatique est à l'œuvre et les zones fortement urbanisées sont particulièrement vulnérables à l'augmentation des températures. Comme je vous l'ai expliqué dans ma réponse à une précédente question d'actualité, la thématique de la végétalisation des espaces scolaires n'a bien sûr pas été oubliée dans le chantier des bâtiments scolaires. Les principes de la végétalisation favorisant la régulation des températures, la rétention d'eau et la biodiversité ont été pris en compte. En effet, l'un des objectifs du groupe de travail dédié à l'école du 21^e siècle était d'accompagner la transition écologique en promouvant notamment la biodiversité, l'ajout d'espaces verts dans les écoles ainsi que la gestion différenciée de ces espaces verts.

Je ne peux évidemment pas garantir que toutes les écoles désireuses de végétaliser leur cour de récréation pourront le faire avant la fin de la législature. D'une part, nous prendrons en compte de nombreux autres critères de sélection des projets, tout aussi importants, tels que la performance énergétique des bâtiments. D'autre part, l'organisation des chantiers peut malheureusement prendre du temps. En tout cas, je souhaite vivement que le plan de rénovation des écoles aide toutes les écoles désireuses de végétaliser leur cour de récréation. La rénovation d'une école doit être envisagée dans son ensemble. Il est clair que, dans le cadre du projet de réforme des fonds et des appels à projets à venir, le critère de la végétalisation sera retenu lors de la sélection des demandes de subventions.

Je rappelle qu'à l'initiative de ma collègue Caroline Désir et de moi-même, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a marqué son accord pour lancer un appel à projets relatif à l'accompagnement des écoles de l'enseignement fondamental ordinaire et spécialisé pour repenser l'occupation et la configuration de leur cour de récréation afin d'en faire un véritable espace partagé. La végétalisation des cours de récréation est l'un des aspects qui entrent dans la réflexion. L'appel à projets a été lancé et les réponses doivent nous parvenir au plus tard le 15 octobre.

En ce qui concerne les projets du PRR, tous les dossiers retenus consistent en des travaux de remplacement de bâtiments inadaptés ou des transformations et des extensions en vue de les faire correspondre aux performances énergétiques exigées actuellement. Les réglementations climatiques régionales donnent un cadre minimal de départ en matière de construction et de rénovation des bâtiments scolaires.

Les objectifs concrets actuels consistent à faire adopter la réforme des fonds avant la fin de la législature ainsi qu'à lancer un appel à projets dans le courant de

l'année 2023. Cet appel à projets, qui permettra d'engager l'enveloppe d'un milliard d'euros, visera à améliorer les écoles, notamment sur le plan des performances énergétiques. Couplé aux engagements pris dans le cadre de la Facilité pour la reprise et la résilience (FRR), il permettra de présenter au terme de la législature des investissements dans les infrastructures inédits dans l'histoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. Jean-Philippe Florent (Ecolo). – Monsieur le Ministre, vous ne garantes pas de faire adopter avant la fin de la législature la mesure qui permettrait aux écoles qui le désirent de végétaliser leur cour. Je peux le comprendre, mais votre propos est préoccupant. Si vous ne passez pas à la vitesse supérieure pour l'adaptation et la végétalisation des bâtiments scolaires, il est très probable que, lors des grandes chaleurs, les élèves ne puissent plus sortir dans la cour de récréation ou que la chaleur soit insupportable à l'intérieur.

Nous devons sortir de la dynamique des appels à projets et instaurer un véritable plan associant des partenaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cela déchargerait les directions du poids administratif. Des partenaires viendraient dans les cours de récréation pour planter des arbres, avec une dimension pédagogique. Ainsi, les cours de récréation de la Fédération Wallonie-Bruxelles seraient rapidement végétalisés.

3.4 Question de M. Nicolas Janssen, intitulée «Travaux de l'antenne "Lauzelle" de l'Athénée royal Paul Delvaux à Louvain-la-Neuve»

M. Nicolas Janssen (MR). – Le site de l'antenne de Lauzelle de l'Athénée royal Paul Delvaux, situé à Louvain-la-Neuve, compte une surface construite importante, mais inoccupée depuis plusieurs années.

Monsieur le Ministre, en réponse à une précédente question posée le 21 février 2022, vous avez indiqué que le nouvel avis de marché pour désigner une équipe pluridisciplinaire d'auteurs de projet avait été publié au mois de décembre 2021 et que de nombreuses candidatures avaient été reçues. Vous avez ajouté que le jury de sélection devait se réunir le 8 mars pour choisir les cinq meilleures candidatures et que le jury d'attribution devait se réunir au début du mois de juillet. Cela devait permettre à l'équipe lauréate de démarrer les études dès le mois de septembre 2022. Vous avez également affirmé que la durée totale des travaux de rénovation était toujours estimée à quinze mois. Ceux-ci devaient débiter au deuxième semestre 2024 et être achevés au plus tard en juin 2026.

Le jury de sélection s'est-il bien réuni le 8 mars dernier? Le jury d'attribution s'est-il ensuite réuni au début du mois de juillet? Ont-ils bien désigné une équipe pour effectuer les travaux? Le cas échéant, l'équipe choisie entamera-t-elle bien les travaux ce mois-ci? Par ailleurs, disposez-vous d'informations quant au coût de ces travaux, étant donné la récente augmentation des prix dans le secteur de

la construction? Les échéances que vous avez annoncées pour la finalisation de ce chantier seront-elles maintenues?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Monsieur le Député, je vous confirme que, comme annoncé, le jury de sélection s'est réuni le 8 mars 2022. Les cinq meilleures candidatures ont été sélectionnées. Le jury d'attribution s'est réuni une seconde fois le 16 juin dernier; à cette occasion, les cinq équipes sélectionnées ont pu présenter une esquisse préalable. Sur cette base, le jury a proposé un choix de désignation de l'équipe lauréate.

Le marché est en cours d'attribution et je ne peux pas dévoiler le nom des lauréats. S'agissant d'un marché européen, il faut respecter une période de *standstill*. Il va de soi que l'équipe lauréate démarrera les études dès que l'attribution sera effective.

Le coût total des travaux prévus n'a pas été réévalué. Il est nécessaire de laisser préalablement l'équipe pluridisciplinaire sélectionnée avancer dans ses études, et ce, dans chacune de ses compétences: stabilité, techniques spéciales, acoustique...

À ce stade, les échéances restent inchangées. Si toutes les étapes s'enchaînent sans heurts, les travaux pourraient débuter au second semestre de 2024 et s'achever en juin 2026.

M. Nicolas Janssen (MR). – J'ai bien pris note que le marché est en cours d'attribution, que le coût n'a pas été réévalué et que les échéances restent inchangées. Nous pouvons nous réjouir du fait que la rentrée 2027 soit assurée.

3.5 Question de M. Michaël Vossaert, intitulée «Adoption de nouvelles normes de qualité des bâtiments scolaires en Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. Michaël Vossaert (DéFI). – L'avis n° 3 du Pacte pour un enseignement d'excellence propose de créer de nouvelles normes de construction pour les bâtiments scolaires. Elles devraient répondre aux préoccupations actuelles de nos élèves, fréquenter des infrastructures scolaires accueillantes, confortables, sécurisées et salubres. Ces normes permettront au corps enseignant et aux élèves de travailler dans les meilleures conditions. Monsieur le Ministre, nous avons déjà abordé la question du chantier des bâtiments scolaires tout à l'heure et il y a un lien direct entre ma question et celle posée par M. Antoine. Je ne vais dès lors pas revenir sur ce débat.

Quelles sont les initiatives en cours afin d'adopter prochainement ces nouvelles normes de qualité de construction et de rénovation des bâtiments scolaires? En outre, l'application de l'arrêté royal du 18 novembre 1957 portant les conditions d'hygiène et de salubrité exigées des établissements d'enseignement moyen, tech-

nique et normal subventionnés, est-elle surveillée par vos services? Dans l'affirmative, pouvez-vous nous expliquer comment cette surveillance est appliquée? La création d'un observatoire permanent interréseaux sur les infrastructures scolaires, chargé de promouvoir l'adoption de ces normes, existe-t-il? Si non, est-il prévu? Enfin, quel est l'état d'avancement du cadastre des bâtiments scolaires? Sur la base de ce cadastre quelle est l'analyse des besoins réels des écoles? Comment est-il prévu d'y répondre?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Monsieur le Député, j'ai pris cette question à bras-le-corps dès le début de la législature en lançant le chantier des bâtiments scolaires dont le rapport final a été présenté avant l'été. À la suite de ce rapport, j'ai présenté une note d'orientation sur la réforme globale des mécanismes de financement des bâtiments scolaires. Cette réforme intégrera des nouvelles normes. À cet égard, une révision de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 6 février 2014 fixant les règles qui déterminent le besoin en constructions nouvelles ou extensions et les normes physiques et financières pour les bâtiments scolaires, internats et centres psycho-médico-sociaux, est prévue.

Le chantier des bâtiments scolaires nous a donné les grandes orientations et révélé les points d'attention, que nous devons encore traduire en actions logistiques en n'oubliant aucun cas de figure. C'est un processus complexe et de longue haleine. Outre l'adaptation des normes aux besoins du 21^e siècle, l'un des points majeurs sera l'accompagnement des pouvoirs organisateurs (PO) par l'administration afin de les guider au mieux. En effet, il ne serait pas efficient de fixer de nouvelles normes sans donner aux PO les outils leur permettant de les mettre en œuvre. Cette réforme globale est l'un de mes objectifs; je compte bien la lancer durant la présente législature.

L'arrêté royal du 18 novembre 1957 a été examiné lors des réflexions sur le chantier des bâtiments scolaires. En bref, il n'est plus d'actualité et il serait bon que la Fédération Wallonie-Bruxelles s'en saisisse pour actualiser les normes. Cet aspect sera traité dans la réforme. Pour l'heure, le Service général des infrastructures publiques subventionnées (SGIPS) ne contrôle pas le respect de cet arrêté dans les écoles. Les seuls contrôles effectués le sont sur la base des subventions octroyées et du respect des normes auxquelles elles se rapportent.

L'idée de créer un observatoire rejoint celle de créer une commission pluridisciplinaire chargée de piloter la politique des bâtiments scolaires et de faire le lien entre les intervenants du secteur. La note d'orientation présentée au gouvernement reprend l'idée d'une commission pluridisciplinaire chargée de se positionner sur les dossiers soumis, d'assurer un suivi de la matière et de proposer des adaptations au gouvernement.

Enfin, le cadastre a été intégré aux bases de données de l'Entreprise publique des technologies nouvelles de l'information et de la communication (ETNIC) afin que le ministère puisse en disposer. Bien entendu, ce dispositif reste insuffisant pour élaborer les décisions budgétaires ou stratégiques importantes. C'est pourquoi je souhaite que ce cadastre soit intégré à la future plateforme informatique qui devra gérer les futurs mécanismes, afin que les PO déposant un dossier soient obligés de mettre à jour les données renseignées initialement et qu'ainsi, le cadastre vive. Ce cadastre évolutif indiquera l'évolution des bâtiments et des problématiques particulières auxquelles une réponse spécifique devra être apportée.

M. Michaël Vossaert (DéFI). – Je salue l'idée d'un cadastre dynamique et évolutif. Avant même d'avoir adopté le décret du 21 octobre 2021 relatif au plan d'investissement dans les bâtiments scolaires établi dans le cadre du plan de reprise et résilience européen, nous avons souligné que certains PO n'étaient pas sur un pied d'égalité, et que nous devons les accompagner afin qu'ils puissent faire ces rénovations. Enfin, il faudrait effectivement mettre à jour l'arrêté royal du 18 novembre 1957, notamment au regard des nouvelles normes de ventilation et des nouveaux systèmes d'aération, même si, en l'état, il permet déjà de contrôler l'application de bonnes conditions de travail dans les locaux.

3.6 Question de M. André Antoine, intitulée «Premier bilan de la rentrée scolaire 2022-2023 au sein du réseau de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE)»

M. André Antoine (Les Engagés). – Rassurez-vous, Monsieur le Ministre: je sais que vous êtes le ministre de tutelle du pouvoir organisateur (PO) de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) et non le responsable du succès ou non des inscriptions dans les différentes écoles. La rentrée du 29 août a été une première, ce qui est l'occasion pour vous, en tant que responsable politique, d'en dresser un premier bilan, notamment du point de vue de la fréquentation.

Les chiffres relatifs à la fréquentation sont souvent considérés comme des indicateurs de confiance ou d'attractivité scolaire. Certes, cela n'a pas de lien avec la qualité de l'enseignement dispensé, mais cela participe au ressenti de nos concitoyens et des parents quant au succès des écoles. En effet, une école en saturation est souvent assimilée à une excellente école; en revanche, une école où des places sont encore disponibles fait l'objet d'une certaine méfiance. Or ce critère de fréquentation conditionne les moyens d'encadrement affectés à ces écoles ainsi que leurs moyens de subsistance. On sait aussi – même si c'est un autre débat – que, dans le cadre de l'égalisation des moyens entre les différents réseaux, WBE subira certaines tensions.

Monsieur le Ministre, quels enseignements tirez-vous de cette rentrée scolaire? Avez-vous constaté des différences entre Bruxelles et la Wallonie? Quelle est la réalité pour chacune de nos provinces? Les parents font-ils plus confiance au ré-

seau WBE? Dans quelles provinces WBE progresse-t-il le plus? Quelle est la situation pour les trois dernières années, afin que nous puissions nous faire une idée du succès ou non de WBE?

Des établissements ont-ils dû refuser des inscriptions? Certains d'entre eux ont eu beaucoup de succès; pouvez-vous nous dire lesquels? Quel a été leur succès par rapport aux établissements des autres réseaux, et ce, province par province? En fonction de ces chiffres, allez-vous inviter le conseil d'administration et la direction de WBE à mener une politique de redéploiement ou de réflexion sur les programmes dispensés, ou bien êtes-vous satisfait de la situation?

Enfin, avez-vous constaté que des bâtiments étaient sous-utilisés par le réseau WBE? En effet, dans la fameuse interview du chef d'orchestre Pierre-Yves Jeholet, celui-ci indiquait que, s'il devait y avoir des bâtiments disponibles, ceux-ci devaient être affectés et que l'heure était dorénavant aux synergies entre les différents réseaux. Dès lors, je passe de la partition du ministre-président à une question au premier virtuose de son gouvernement.

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Monsieur le Député, vous m'avez déjà posé les mêmes questions lors de la rentrée scolaire 2021-2022. En l'absence de changement notable, hormis la rentrée scolaire qui s'est déroulée pour la première fois le 29 août, les réponses que je vais vous apporter seront très similaires aux éléments que je vous ai communiqués l'année dernière.

Le comptage des élèves en début d'année scolaire est primordial pour le contrôle de l'inscription des élèves telle qu'elle se présente au 1^{er} septembre. Les chiffres ainsi récoltés par la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) permettent notamment de déterminer le taux de fréquentation scolaire.

En ce qui concerne les établissements organisés par WBE depuis le 1^{er} septembre 2019, les enseignements à tirer de la fréquentation reviennent désormais au Conseil WBE. Il lui appartient de définir une stratégie de redéploiement ou d'extension éventuels. À ce stade, je ne dispose pas d'une analyse qui aurait été faite par le Conseil WBE sur le sujet. Aussi, je ne peux vous faire part de constats liés à des évolutions différentes entre les provinces wallonnes et Bruxelles ni vous informer sur le nombre de places disponibles recensées au sein des établissements de WBE.

Quant à votre question relative à la couverture en pourcentage d'élèves pour chaque niveau d'enseignement par rapport aux autres réseaux, je me permettrai de vous signaler qu'en tant que ministre de la tutelle sur WBE, je n'ai évidemment pas accès aux données des établissements relevant des autres PO. À cet égard, je vous suggère de vous adresser à la ministre Caroline Désir, qui exerce le rôle de pouvoir régulateur.

Enfin, vous m'interrogez sur les bâtiments sous-utilisés qui pourraient être mis à la disposition d'autres écoles de réseaux différents. Les établissements de WBE partagent régulièrement au moyen de conventions certains de leurs locaux avec d'autres services publics, ASBL ou tout autre partenaire. Cette mutualisation relève de l'autonomie des chefs d'établissement, garants du bon fonctionnement de leur école, en partenariat avec la Direction générale des bâtiments scolaires au sein de WBE. Tels étaient mes éléments de réponse.

M. André Antoine (Les Engagés). – Je ne sais pas si nous pouvons appeler ça des éléments; c'est un mot de circonstances, un mot poli qui veut dire «Circulez, il n'y a rien à apprendre». Monsieur le Ministre, j'espère vraiment pour vous que vous disposez les chiffres. Que vous me les cachiez, que vous ne me les révéliez pas, ça ne me fait pas plaisir bien sûr, parce que j'essaie d'exercer modestement ma prérogative parlementaire de contrôle. Mais qu'un ministre n'ait pas les chiffres du réseau dont il est le premier responsable politique, c'est particulièrement inquiétant. C'est même inadmissible.

La certification des chiffres récoltés lors des inscriptions doit en effet être demandée à Mme Désir. Pardonnez-moi, mais WBE claironne sans cesse: «Nous sommes le premier PO d'enseignement en Communauté française.» Ne me dites pas que ce PO aujourd'hui, alors que nous sommes le 12 septembre, n'a à sa disposition aucun chiffre des rentrées constatées dans les différents établissements. Si tel est le cas, il faut changer la DGEO tout de suite et interpeller le conseil d'administration.

Ce qui me fait dire, Monsieur le Ministre, – et cela me chagrine – que les chiffres sont connus, mais pas révélés. À nouveau, je trouve dommage, moi qui suis parlementaire depuis de nombreuses années, que la transparence soit de moins en moins de mise. Comme si révéler un chiffre pouvait susciter l'un ou l'autre commentaire ou des discussions. Il y a une réalité; ce n'est pas le ministre qui est directeur ou enseignant. Il est incompréhensible qu'aucun chiffre ne nous soit communiqué alors que nous nous intéressons à un réseau, le nôtre, que nous souhaitons voir son succès et le redéployer.

3.7 Question de M. André Antoine, intitulée «Couverture financière des surcoûts attendus dans les chantiers scolaires par la Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. André Antoine (Les Engagés). – Aujourd'hui, le coût de l'énergie a doublé. C'est un fait connu et avéré. Cette augmentation n'est d'ailleurs pas terminée. Selon les statistiques du Bureau fédéral du Plan, elle est de 9,9 % au cours des sept dernières années; l'augmentation attendue pour 2023 s'élève à 6,3 %. Nous entrons donc dans une spirale d'inflation préoccupante.

Tout cela a des conséquences sur l'économie. Par exemple, le pays le plus touché par l'inflation en Europe, l'Estonie, a connu une inflation de 25 %. La Belgique

n'est pas dans la même situation, mais il n'est pas exclu qu'elle accumule une inflation de 12 % avant la fin de cette année.

Cela aura des conséquences sur les salaires – fort heureusement pour les salaires faibles et moyens –, mais aussi, par effet de ricochet, sur les prestations de services. Les productions de matériaux seront également touchées, d'autant plus que certains sont indisponibles. Il est donc certain que les coûts de construction vont terriblement augmenter. En plus, il y aura une concurrence entre les entreprises. Il est très difficile de trouver de bonnes entreprises; il faut toujours se méfier de celles qui proposent un prix plancher, car elles ont tendance à disparaître quelques mois plus tard.

Compte tenu de ces faits, l'échéance d'août 2026 devient vraiment inquiétante. Hors de toute polémique politique, Monsieur le Ministre, le risque est grand que notre Fédération connaisse de graves problèmes avec le monde bancaire qui ne peut dès lors plus pratiquer les taux d'intérêt usuels. Vous avez vous-même annoncé une augmentation de 30 % en réponse à une question posée avant les vacances parlementaires. En outre, l'incertitude plane quant à l'alimentation de 25 % du Plan pour la reprise et la résilience. C'est le ministre-président qui l'a dit.

Face à ces nombreuses inquiétudes, que proposez-vous aux pouvoirs organisateurs qui s'engageront dans des projets de construction? Un peu plus tôt, vous avez affirmé que les chiffres projetés étaient proches de la réalité, les décisions ayant été prises au printemps dernier. Or les premières consultations des écoles datent de l'année dernière! En effet, le premier décret relatif au chantier des bâtiments scolaires a été adopté au mois de septembre 2021; tous les établissements se sont donc rués sur l'occasion. Mais c'était avant le conflit ukrainien, l'explosion énergétique et l'inflation massive que nous connaissons actuellement!

Vous avez dégagé des montants, notamment grâce au Plan de relance européen. C'est fort bien! Mais quelles mesures comptez-vous prendre pour compenser les 25 % des budgets que l'Union européenne avait promis au départ et qu'elle ne fournit plus actuellement? Que comptez-vous proposer aux écoles, qu'il s'agisse de subventions ou de prêts complémentaires?

C'est d'autant plus critique que nous arrivons dans une période de réforme des fonds; ces derniers seront-ils opérationnels ou faudra-t-il attendre leur refonte pour qu'un organisme puisse répondre aux interrogations des écoles? Les établissements de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) s'adresseront à leur ministre de tutelle; les communes ont pu faire face au problème jusqu'à maintenant, mais la situation risque de changer; pour les écoles du réseau libre, qu'il s'agisse de l'enseignement confessionnel ou non, il n'y a aucune autre solution que de vivre des moyens que nous leur accordons.

Monsieur le Ministre, vous devez de toute urgence donner des indications claires pour rassurer les pouvoirs organisateurs quant aux échéances et aux modalités de financement. Je plaide pour qu'un opérateur, à l'instar du fonds Wallonie Santé en Région wallonne, intervienne pour compléter les subventions qui ne seraient pas versées aux écoles et propose des prêts à de bonnes conditions. Le Fonds St'art, par exemple, a déjà joué un rôle dans le financement des pavillons scolaires. En l'occurrence, il s'agirait de budgets en code 8 qui n'affecteraient pas l'équilibre budgétaire de la Communauté française et qui seraient, de toute façon, remboursés par les écoles le moment venu.

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Monsieur le Député, en observant l'évolution de l'indice des normes financières, qui sont actualisées chaque mois, force est de constater que l'augmentation des coûts de la construction représente actuellement environ 32 % par rapport à la moyenne des trois années précédant le début de la crise de la Covid-19. Cependant, notons une stagnation de cette croissance sur les mois de juillet et d'août, ce qui nous laisse entrevoir, en tout cas je l'espère, la fin de cette envolée historique.

L'augmentation des coûts de 30 % ne veut pas dire que les moyens dévolus aux chantiers se voient augmentés à due concurrence. Dans la plupart des cas, c'est à l'attribution des marchés de travaux que ces hausses sont constatées. Il est donc encore possible de revoir les montants de subvention afin de soutenir les pouvoirs organisateurs. Cela implique malheureusement qu'à budget constant, nous réaliserons moins de chantiers qu'auparavant.

La situation financière de la Fédération est compliquée. Il ne sera donc pas possible de tout compenser, quelle que soit la méthode de financement. Nous réaliserons donc forcément moins de chantiers avec le même budget. Toutefois, cette situation ne devrait pas avoir de réelle incidence sur les chantiers déjà lancés ou à venir.

Par ailleurs, nous devons discuter avec la commission du Plan de relance européen dans les prochains mois. En effet, il n'est pas envisageable qu'elle maintienne son niveau d'ambition, alors que tout coûte plus cher qu'il y a un an. C'est souvent au moment de l'attribution des marchés que les coûts sont sous-estimés. Pourtant, tous les pouvoirs organisateurs ont intégré cette hausse des prix dans leur estimation. Étant donné que le mécanisme structurel permet de revoir, au moment de l'attribution, le montant de subvention, nous pouvons apporter notre soutien aux pouvoirs organisateurs. Les taux d'intérêt sont en effet de nouveau à la hausse, mais le fonds de garantie des bâtiments scolaires permet d'assurer, aux pouvoirs organisateurs, un taux maximal de 1,25 %.

Pour terminer, l'indexation des moyens d'investissement infrastructurel sera l'un des thèmes de notre conclave. En effet, le secteur scolaire n'est pas le seul à être

affecté par cette problématique et le gouvernement doit évidemment s'en saisir pour tous les secteurs dont il a la charge.

M. André Antoine (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, j'évoquais le chiffre de 30 % lors de ma dernière intervention: entre-temps, il a déjà augmenté de 2 %. Vous me rétorquerez que nous ne sommes qu'à 32 %.

Certes, il est difficile de se prononcer à partir de perceptions. Une chose est sûre pourtant: la Wallonie connaît une pénurie de 18 000 postes dans la construction. Elle fait donc face à une combinaison de facteurs particulièrement négative.

Ensuite, vous avez indiqué que vous mèneriez moins de chantiers, tout en gardant un budget identique: est-ce à dire que les chantiers sélectionnés en dernier lieu seront abandonnés ou qu'un coefficient réducteur sur le taux de subventionnement sera appliqué?

Enfin, la garantie aura un coût supplémentaire pour la Communauté française. Le fonds de garantie sera grevé d'un taux usuel hypothécaire de 3,5 %. Ce dispositif n'enlèvera rien à la difficulté de trouver des institutions bancaires qui accordent des prêts: la KBC, pour ne citer qu'elle, a toujours été très active dans l'enseignement et le secteur social; or elle se montre aujourd'hui extrêmement frileuse.

3.8 Question de Mme Hélène Ryckmans, intitulée «Exposition aux perturbateurs endocriniens au sein des bâtiments scolaires»

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Monsieur le Ministre, la rentrée est tout juste dernière nous et tous les élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont de retour en classe. Il est essentiel que l'environnement dans lequel ils sont accueillis soit sain. En effet, les produits utilisés pour le ménage, la provenance de la nourriture et l'aération des locaux auront une influence sur les polluants auxquels sont exposés les enfants.

Le Plan d'action national sur les perturbateurs endocriniens (*National Action Plan on Endocrine Disruptors*, NAPED) a été adopté au début de l'été. Les perturbateurs endocriniens sont des substances qui viennent jouer les trouble-fêtes dans l'équilibre hormonal. Or les hormones jouent des rôles cruciaux dans les périodes de développement des organes et des systèmes nerveux, reproducteur et immunitaire. Perturber leur action peut avoir des conséquences à court et long termes, comme le diabète de type 2, l'obésité, l'hyperactivité, le développement neuronal, certains cancers, les allergies et les problèmes de fertilité. Être en contact avec des perturbateurs endocriniens à certaines périodes sensibles de la vie, quand le corps se développe et se transforme, est particulièrement nocif. C'est le cas pendant la grossesse, l'enfance et l'adolescence.

Les élèves sont donc particulièrement concernés: ils doivent absolument être protégés de l'exposition aux perturbateurs endocriniens et évoluer dans un environnement sain. Je parle d'actions concrètes, comme l'attention portée à la nourriture, bien entendu, mais aussi à son contenant, à savoir la vaisselle dans laquelle elle est consommée. Un autre point essentiel concerne les produits d'entretien, non seulement pour les élèves et les professeurs, mais aussi pour le personnel d'entretien, particulièrement exposé. Enfin, pour les travaux de rénovation, de construction et l'ameublement, l'utilisation de matériaux sans perturbateurs endocriniens devrait également être exigée dans les cahiers des charges.

Monsieur le Ministre, le NAPED met en lumière une série de constats et propose plusieurs fiches-actions. Certaines touchent directement à vos compétences, notamment celles qui se rapportent à l'environnement sain des écoles. Comment avez-vous prévu d'agir? Comment les matériaux utilisés dans la rénovation ou l'isolation des bâtiments, ainsi que dans l'entretien des bâtiments scolaires, peuvent-ils répondre à cette préoccupation? De quels outils disposez-vous pour intégrer des clauses de sécurité, de santé et d'innocuité dans les bâtiments? Quels outils avez-vous déjà utilisés? Ces critères et ces exigences dans les cahiers des charges sont-ils bien pris en compte dans le cadre du chantier relatif aux bâtiments scolaires et des dépenses liées au milliard d'euros?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – L'impact des matériaux utilisés dans la rénovation ou la construction des bâtiments scolaires sur la santé des occupants est régulièrement pris en compte dans les marchés de services et de travaux de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), dont les bâtiments scolaires sont la propriété de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou des sociétés publiques d'administration des bâtiments scolaires (SPABS).

De manière générale, l'ensemble du cycle de vie des matériaux peut avoir des conséquences importantes sur l'environnement et notamment sur la qualité de l'air. L'analyse du cycle de vie des matériaux permet notamment d'évaluer ces impacts environnementaux. L'outil TOTEM permet d'évaluer l'incidence des matériaux de construction sur l'environnement. Il a été utilisé dans le cadre de l'appel à candidatures du Plan pour la reprise et la résilience (PRR).

En ce qui concerne le budget d'un milliard d'euros, les critères de subvention tiendront compte des réflexions relatives à la protection de la santé portées dans les chantiers des bâtiments scolaires. Il sera évidemment prévu d'exclure les matériaux de construction contenant des agents toxiques tels qu'ils sont connus. Pour cette raison, j'attends beaucoup du renforcement du cadre juridique visant à réduire la présence de perturbateurs endocriniens, ainsi que de la recherche

scientifique qui permet de les répertorier. Je souhaite accroître au mieux la qualité du cadre de vie dans les bâtiments scolaires.

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je suis étonnée de vous entendre dire que l’impact des matériaux est «régulièrement» pris en compte dans les marchés. C’est un problème. Après l’adoption du NAPED au mois de juin dernier, vous avez la responsabilité de faire en sorte qu’une attention soit portée aux matériaux lors de chaque marché.

Vous n’avez rien dit concernant les produits d’entretien dommageables pour la santé qui sont utilisés par le personnel des sociétés de nettoyage. Le coût pour la santé humaine est très élevé. Les enfants, qui passent de nombreuses heures à l’école, doivent être protégés. J’irai voir comment l’outil TOTEM est utilisé.

Vous avez la possibilité d’agir en Fédération Wallonie-Bruxelles. Le cadre législatif fixé par l’Union européenne se renforce et des progrès sont réalisés. De votre côté, vous devez également être proactif.

3.9 Question de M. André Antoine, intitulée «Désistement du candidat repreneur pour la piscine de Jodoigne»

M. André Antoine (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, je vous remercie d’avoir donné suite à mon interrogation au sujet de la piscine de Jodoigne et de ses repreneurs. Des contacts ont eu lieu entre votre cabinet et l’ASBL Promosport, éventuel repreneur qui a rencontré différentes personnalités politiques, dont moi-même, et le collège communal de Jodoigne.

Promosport, qui faisait preuve d’un grand sérieux dans sa gestion, a pignon sur rue et ma confiance était à la mesure. À plusieurs, nous entrevoyions la faculté de maintenir ouverte la piscine de Jodoigne qui est la seule existante pour douze communes. Il n’en est rien et les jeunes d’un grand nombre d’établissements scolaires ne pourront plus y accéder pour pratiquer la natation, d’autant que d’autres piscines sont en difficulté. L’explosion des coûts énergétiques entraîne la réduction des horaires d’ouvertures, mais des travaux sont aussi prévus, notamment à la piscine de Louvain-la-Neuve.

Aujourd’hui, ce n’est plus seulement de l’avenir d’une piscine dont il est question, mais bien de l’apprentissage de la natation, objectif pédagogique soutenu par la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais aussi du maintien de diverses activités sportives en relation avec l’eau.

Nous avons donc appris à la veille de la rentrée scolaire que Promosport se retirait de ce dossier pour des considérations administratives, mais aussi financières. Avec la volonté de démêler cet écheveau en identifiant ce qui est réel et imaginaire, ainsi que les bonnes intentions des uns et des autres, je constate que la ville de Jodoigne a annoncé accepter d’augmenter sa participation aux coûts de la piscine

qui appartient à Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) et n'est pas une piscine communale. Jodoigne a essayé de soutenir la piscine avec l'intention de la laisser ouverte jusqu'à l'inauguration, à la fin de 2024 ou au début de 2025, de la nouvelle piscine au financement de laquelle j'ai été associé en tant que ministre des Sports.

Monsieur le Ministre, vous n'êtes certes pas le seul responsable et j'ai déjà interrogé Mme Valérie Glatigny, ministre des Sports, qui m'a affirmé ne pas être ministre chargée de WBE. Puis-je toutefois savoir ce que vous avez entrepris pour sauver cette piscine? Depuis que j'y ai appris à nager, les installations n'ont pas beaucoup évolué. Reste-t-il un espoir de sauver cette piscine qui fonctionnait selon un mode trop dépensier? Il était possible de revoir les factures à la baisse, d'améliorer la fréquentation, notamment en travaillant sur le temps d'occupation des vestiaires. Si ce dossier n'apparaît pas insurmontable, j'ai le sentiment que chacun renvoie les responsabilités à d'autres. En définitive, qui va sauver cette piscine?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Il est clair qu'il aurait été préférable, pour les utilisateurs et pour WBE, qui a soutenu une potentielle reprise par un opérateur tiers, que l'ASBL Promosport confirme son engagement dans ce projet avec le concours de la ville et de WBE. Il semble que trop d'éléments défavorables subsistaient pour une reprise de la gestion de la piscine.

Vous m'avez interrogé à différentes reprises à ce sujet et j'ai eu l'occasion de vous faire part de ma disponibilité pour trouver une solution qui aurait pu convenir à l'ensemble des parties. C'est dans cet esprit que mon chef de cabinet avait d'ailleurs eu un contact avec le responsable de Promosport. WBE est un pouvoir organisateur autonome et la ville de Jodoigne l'est tout autant. Par conséquent, je suis demeuré à la disposition des intervenants pour jouer un rôle de facilitateur afin d'aider, dans la mesure du possible, à ce qu'une solution soit trouvée. Cela n'a malheureusement pas pu être le cas. Heureusement, l'entité de Jodoigne sera dotée d'une toute nouvelle piscine dans les prochaines années. J'espère que ce sera le cas en 2024. C'est une excellente nouvelle. Cependant, je me rends bien compte que, pendant la phase intermédiaire, cela ne règle pas le problème.

M. André Antoine (Les Engagés). – Si le problème ne concernait que la piscine de Jodoigne, nous ne pleurerions que dans ma région. Cependant, tous les pouvoirs locaux sont confrontés au même problème. L'échevin d'Andenne, qui a d'ailleurs également siégé dans notre Parlement, a eu une prise de position très courageuse en disant clairement que l'existence d'une telle piscine dans sa commune n'était plus supportable. Les piscines devront baisser la température de l'eau, comme l'a déjà fait celle de Louvain-la-Neuve, modifier leurs heures d'ouverture ou faire appel à des tiers.

La Fédération Wallonie-Bruxelles a pour objectif d'apprendre aux jeunes à nager. Or, aujourd'hui, elle n'honore plus cet objectif.

J'espère que les gouvernements de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région wallonne pourront, au moins une fois, se réunir pour aborder la question suivante: comment sauver les piscines? Vous êtes concerné, Monsieur le Ministre, tout comme Mme Glatigny, Mme Désir et M. Dolimont. J'ai encore confiance en vous et j'espère que vous allez vous mouiller parce que, sans cela, il n'y aura plus de piscine, ni à Jodoigne ni ailleurs.

M. le président. – Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 17h15.*